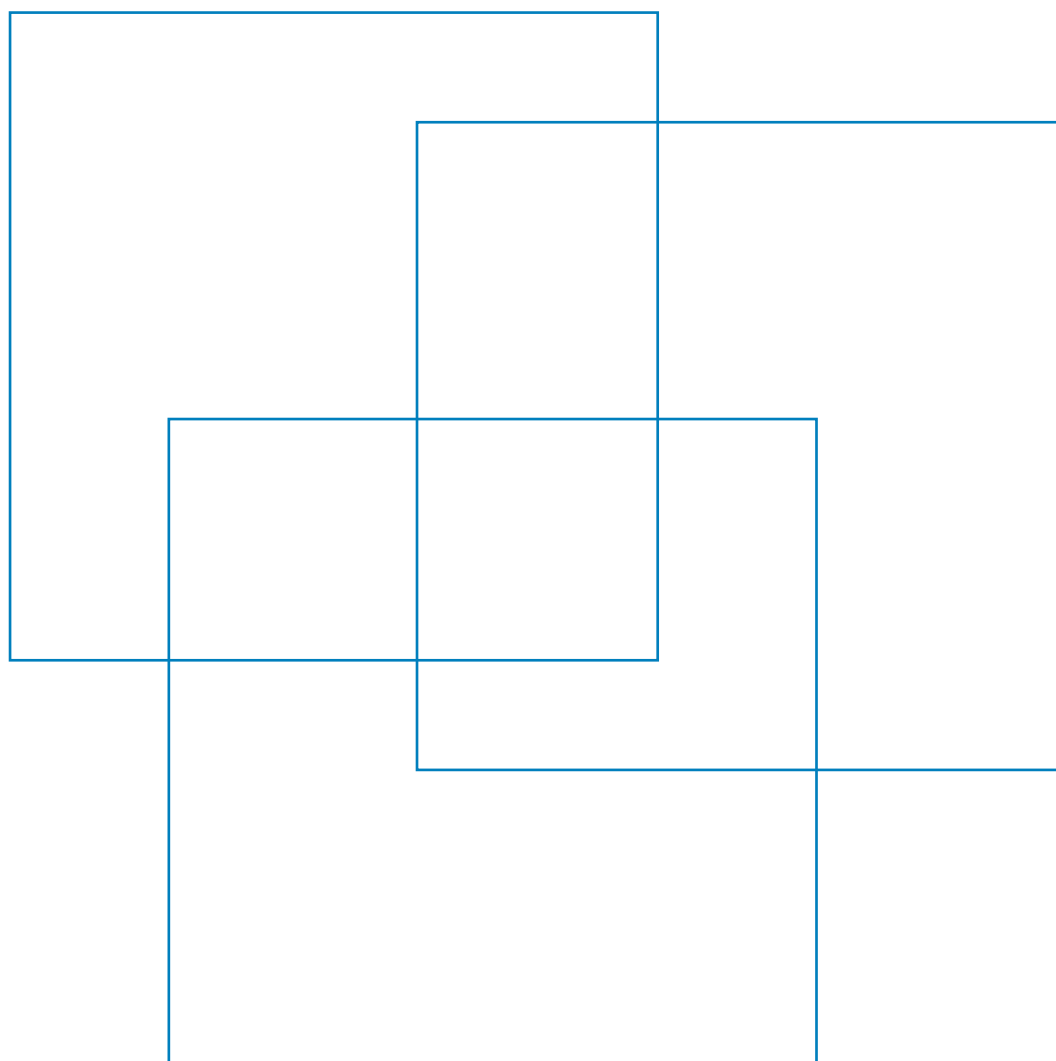




Rapport II

Projet de programme et de budget 2014-15 et autres questions



Conférence internationale du Travail, 102^e session, 2013

Rapport II

Projet de programme et de budget 2014-15 et autres questions

**Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme
et de budget pour 2014-15 et autres questions**

Bureau international du Travail Genève

ISBN 978-92-2-226853-5 (imprimé)
ISBN 978-92-2-226854-2 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2013

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Préface

1. Le présent rapport comprend, outre une question soumise à titre d'information, quelques points sur lesquels la Conférence sera appelée à prendre des mesures. Toute autre question qui se présenterait après la publication du présent rapport et qui appellerait, elle aussi, l'adoption de mesures par la Conférence sera soumise aux participants par le truchement du *Compte rendu provisoire*.
2. Le présent rapport est consacré au projet de programme et de budget pour 2014-15, tel qu'il a été examiné par le Conseil d'administration à sa 317^e session (mars 2013). La documentation complète relative au projet de programme et de budget pour 2014-15 figure aux pages 1 à 6. Il conviendrait d'examiner cette documentation en liaison avec les propositions initiales de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général (GB.317/PFA/1), ainsi qu'il est signalé au paragraphe 2 de la page 1.
3. Les autres points sur lesquels il y a lieu de prendre des mesures sont:
 - a) le rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 qui font l'objet d'un document séparé que les participants à la Conférence peuvent obtenir;
 - b) le barème des contributions au budget pour 2014-15;
 - c) la fixation de la contribution de nouveaux Etats Membres; et
 - d) la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.
4. On trouvera dans les pages qui suivent le détail de ces différents points .

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	iii
Programme et budget pour 2014-15	pages jaunes
Examen par le Conseil d'administration des Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général.....	1
Recommandations du Conseil d'administration à la Conférence à sa 102 ^e session (juin 2013)	2
Tableaux récapitulatifs	
Budget stratégique: Dépenses proposées par ligne de crédit (tableau A)	3
Budget opérationnel proposé – Analyse des augmentations et diminutions (tableau B)	4
Autres questions financières et administratives	
Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	7
Barème des contributions au budget pour 2014-15.....	8
Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres	9
Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	10
Annexes	
I. Extrait – Projet de procès-verbaux de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration à sa 317 ^e session (mars 2013) (GB.317/PFA/PV/Projet).....	page de titre bleue
II. Propositions de programme et de budget pour 2014-15: Ajustements proposés par le Directeur général (GB.317/PFA/1/1)	page de titre rose
III. Addendum aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général	page de titre verte
IV. Rapport des membres gouvernementaux du Conseil d'administration chargés des questions de répartition des dépenses (GB.317/PFA/5)	page de titre jaune or
V. Composition du Tribunal administratif de l'OIT (GB.317/PFA/12).....	page de titre orange

Programme et budget pour 2014-15

Examen par le Conseil d'administration des Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général

1. Les propositions initiales de programme et de budget pour 2014-15 ont été présentées par le Directeur général au Conseil d'administration à sa 317^e session (mars 2013) dans le document GB.317/PFA/1. Ce document est publié à nouveau à titre de supplément au présent rapport.
2. La discussion sur les propositions originales et les ajustements proposés par la suite par le Directeur général a été consignée dans le projet de procès-verbaux de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration, qui est reproduit dans l'annexe I au présent rapport 1. Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail une résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour le 74^e exercice, qui se terminera le 31 décembre 2015, et la répartition des dépenses entre les Membres au cours de cette période. Le texte du projet de résolution est reproduit ci-après au paragraphe 8.
3. On remarquera aussi que le montant final du budget a été laissé en blanc dans le projet de résolution. Le Conseil d'administration a approuvé un niveau provisoire du programme de 864 006 872 dollars des Etats-Unis estimé au taux de change de 0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2012-13. Le taux de change final et le niveau correspondant en dollars des Etats-Unis du budget et des contributions en francs suisses seront déterminés par la Conférence à sa prochaine session, sur recommandation de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.
4. Les propositions finales de programme et de budget que le Conseil d'administration a recommandées sont soumises à la Conférence sous la forme de propositions initiales du Directeur général, parallèlement au niveau provisoire du programme pour 2014-15 tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration après qu'il eut adopté les ajustements proposés par le Directeur général. On trouvera le détail des ajustements proposés par le Directeur général dans l'annexe II au présent rapport; ces ajustements sont intégrés dans le tableau A qui figure à la page 3.

¹ Voir page de titre bleue. Ce rapport destiné à la Conférence a été préparé dès la fin de la 317^e session (mars 2013) du Conseil d'administration de façon à parvenir aux Etats Membres dès que possible, conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement financier.

5. Le tableau B, qui figure à la page 4 sous le titre «Budget opérationnel proposé – Analyse des augmentations et diminutions», permet de se rendre compte des changements intervenus dans le niveau des programmes qui ne sont dus ni aux augmentations de coûts ni aux fluctuations des taux de change. La deuxième colonne montre les propositions du Directeur général pour 2014-15 calculées en dollars constants de 2012-13, c'est-à-dire sur la base des niveaux de coûts et des taux de change utilisés pour l'établissement du programme et budget pour 2012-13. Ces chiffres peuvent être comparés directement à ceux qui figurent dans la première colonne, intitulée «2012-13», afin de constater les augmentations et les diminutions de programmes en valeur réelle. Les chiffres figurant dans l'avant-dernière colonne représentent les propositions de budget pour 2014-15 calculées sur la base des coûts estimatifs pour 2014-15 et du taux de change de 0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2012-13.

6. L'annexe III au présent rapport consiste en un addendum aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général, qui fait suite à la discussion du Conseil d'administration. Elle reflète les modifications aux textes relatifs aux stratégies et aux cibles qui seront incorporées dans le programme et budget définitif pour 2014-15 tel qu'il sera adopté par la Conférence internationale du Travail.

Recommandations du Conseil d'administration à la Conférence à sa 102^e session (juin 2013)

7. Le Conseil d'administration recommande à la Conférence qu'à sa 102^e session (juin 2013) elle établisse le montant final du budget pour 2014-15 sur la base du budget des dépenses proposé qu'il a approuvé, d'un montant de 864 006 872 dollars, au taux de change estimatif de 0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2012-13, tel qu'il sera réévalué au taux de change fixé par la Conférence.

8. Le Conseil d'administration recommande aussi que le texte de la résolution à adopter à ce sujet par la Conférence soit libellé comme suit:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

En application du Règlement financier, approuve pour le 74^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2015, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à ... dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de ... dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de ... franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, correspond à ... francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Tableau A. Budget stratégique: Dépenses proposées par ligne de crédit

	Budget stratégique 2012-13 ¹	Propositions de budget stratégique 2014-15	Propositions de budget stratégique 2014-15
	(en dollars E.-U.)	(en dollars E.-U. constants 2012-13)	(recalculées en dollars E.-U.)
Partie I. Budget courant			
A. Organes directeurs	93 292 325	92 493 577	91 759 515
B. Objectifs stratégiques	652 873 774	655 304 011	656 298 087
Emploi	202 273 352	204 235 404	204 545 223
Protection sociale	132 246 112	132 442 103	132 643 013
Dialogue social	186 114 727	186 364 867	186 647 577
Normes	132 239 583	132 261 637	132 462 274
C. Services de management	70 953 136	69 201 647	68 280 474
D. Autres provisions budgétaires	47 133 896	47 253 896	50 158 749
Ajustement pour mouvements de personnel	-7 302 917	-7 302 917	-7 189 961
Total Partie I	856 950 214	856 950 214	859 306 864
Partie II. Dépenses imprévues			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement			
Fonds de roulement			
Total (Parties I-III)	857 825 214	857 825 214	860 181 864
Partie IV. Investissements institutionnels et éléments extraordinaires			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 794 786	3 794 786	3 825 008
TOTAL (Parties I-IV)	861 620 000	861 620 000	864 006 872

¹ Pour faciliter la comparaison avec les chiffres de 2014-15, le budget pour 2012-13 a été révisé de façon à tenir compte de la consolidation des ressources d'appui d'IRIS avec d'autres ressources affectées aux technologies de l'information dans le cadre des objectifs stratégiques.

Tableau B. Budget opérationnel proposé – Analyse des augmentations et diminutions

	2012-13	2014-15	Augmentations du programme		Augmentations de coûts		2014-15	Pourcentage	
		Estimations en dollars E.-U. constants de 2012-13	(diminutions)	(diminutions)	(diminutions)	(diminutions)		du budget total	
	\$	\$	\$	%	\$	%	\$		%
PARTIE I. BUDGET COURANT									
Organes directeurs	93 292 325	92 493 577	-798 748	-0,9	-734 062	-0,8	91 759 515		10,6
Conférence internationale du Travail	16 618 283	16 618 283	0		135 850		16 754 133		
Conseil d'administration	6 873 784	6 373 784	-500 000		90 090		6 463 874		
Principales réunions régionales	370 223	370 223	0		3 886		374 109		
Services juridiques	4 081 796	4 061 883	-19 913		-33 688		4 028 195		
Relations, réunions et documents	65 348 239	65 069 404	-278 835		-930 200		64 139 204		
Objectifs stratégiques	652 873 774	655 304 011	2 430 237	0,4	994 076	0,2	656 298 087		76,0
Programmes techniques	293 372 750	293 476 658	103 908	0,0	-2 184 381	-0,7	291 292 277		33,7
Emploi	57 450 374	57 934 075	483 701		-582 192		57 351 883		
Protection sociale	41 013 175	41 003 480	-9 695		-464 780		40 538 700		
Dialogue social	32 441 839	32 174 741	-267 098		-256 417		31 918 324		
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	44 340 989	44 270 438	-70 551		-441 663		43 828 775		
Organisations d'employeurs et de travailleurs									
Activités pour les employeurs	9 241 531	9 768 307	526 776		3 861		9 772 168		
Activités pour les travailleurs	22 331 448	22 160 124	-171 324		31 558		22 191 682		
Capacités institutionnelles	68 628 075	68 147 100	-480 975		-466 752		67 680 348		
Institut international d'études sociales	7 128 495	7 128 495	0		-81 804		7 046 691		
Centre international de formation de l'OIT, Turin	8 746 672	8 746 672	0		0		8 746 672		
Réserve pour les réunions techniques	493 226	443 226	-50 000		7 508		450 734		
Appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire	1 556 926	1 700 000	143 074		66 300		1 766 300		

	2012-13	2014-15 Estimations en dollars E.-U. constants de 2012-13	Augmentations du programme (diminutions)		Augmentations de coûts (diminutions)		2014-15	Pourcentage du budget total	
	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	
Régions	256 461 835	257 621 947	1 160 112	0,5	3 668 191	1,4	261 290 138	30,3	
Programmes en Afrique	79 119 632	79 314 618	194 986		1 046 538		80 361 156		
Programmes dans les Amériques	64 299 042	64 457 504	158 462		1 701 509		66 159 013		
Programmes dans les Etats arabes	16 540 100	16 580 862	40 762		701 585		17 282 447		
Programmes en Asie et dans le Pacifique	71 798 239	72 503 257	705 018		-200 506		72 302 751		
Programmes en Europe et en Asie centrale	24 704 822	24 765 706	60 884		419 065		25 184 771		
Services d'appui	103 039 189	104 205 406	1 166 217	1,1	-489 734	-0,5	103 715 672	12,0	
Informatique et communications	40 835 920	43 717 946	2 882 026		-263 203		43 454 743		
Gestion des locaux	25 746 071	24 921 504	-824 567		123 081		25 044 585		
Services centraux, sécurité et protocole	33 277 451	32 401 211	-876 240		-298 171		32 103 040		
Achats	3 179 747	3 164 745	-15 002		-51 441		3 113 304		
Services de management	64 218 132	62 493 255	-1 724 877	-2,7	-839 105	-1,3	61 654 150	7,1	
Direction générale	10 374 213	8 887 230	-1 486 983		-180 109		8 707 121		
Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme	1 835 744	1 827 667	-8 077		14 540		1 842 207		
Développement des ressources humaines	27 160 222	27 049 478	-110 744		-323 910		26 725 568		
Services financiers	19 297 458	19 204 725	-92 733		-294 608		18 910 117		
Programmation et gestion	5 550 495	5 524 155	-26 340		-55 018		5 469 137		
Contrôle et évaluation	6 735 004	6 708 392	-26 612	-0,4	-82 068	-1,2	6 626 324	0,8	
Audit interne et contrôle	2 882 105	2 868 615	-13 490		-44 137		2 824 478		
Comité consultatif de contrôle indépendant	416 185	416 185	0		-192		415 993		
Fonction Ethique	243 269	242 396	-873		-2 481		239 915		
Evaluation	3 193 445	3 181 196	-12 249		-35 258		3 145 938		
Autres provisions budgétaires	47 133 896	47 253 896	120 000	0,3	2 904 853	6,1	50 158 749	5,8	
Ajustement pour mouvements de personnel	-7 302 917	-7 302 917	0	0,0	112 956	-1,5	-7 189 961	-0,8	

	2012-13	2014-15	Augmentations du programme		Augmentations de coûts		2014-15	Pourcentage	
		Estimations en dollars E.-U. constants de 2012-13	(diminutions)		(diminutions)			du budget total	
	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	
TOTAL PARTIE I	856 950 214	856 950 214	0	0,0	2 356 650	0,3	859 306 864	99,5	
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES									
Dépenses imprévues	875 000	875 000	0	0,0	0	0,0	875 000	0,1	
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT									
Fonds de roulement									
TOTAL (PARTIES I-III)	857 825 214	857 825 214	0	0,0	2 356 650	0,3	860 181 864	99,6	
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES									
Locaux	3 794 786	3 794 786	0	0,0	30 222	0,8	3 825 008		
TOTAL PARTIE IV	3 794 786	3 794 786	0	0,0	30 222	0,8	3 825 008	0,4	
TOTAL (PARTIES I-IV)	861 620 000	861 620 000	0	0,0	2 386 872	0,3	864 006 872	100,0	

Autres questions financières et administratives

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

1. Conformément aux articles 28 et 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail sera appelée à adopter les états financiers consolidés vérifiés pour 2012 après qu'ils auront été examinés par le Conseil d'administration. Les états financiers couvrent le budget ordinaire et le Fonds de roulement, ainsi que les comptes extrabudgétaires administrés par l'Organisation et tous les autres fonds et comptes spéciaux.
2. Le rapport financier du Directeur général pour 2012 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes seront communiqués aux Membres sous forme de document séparé. La recommandation du Conseil d'administration quant à l'adoption des états financiers vérifiés sera communiquée à la Conférence dans un document distinct qui sera présenté à la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Barème des contributions au budget pour 2014-15

1. A sa 317^e session (mars 2013), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation des membres gouvernementaux du Conseil d'administration, de proposer à la Conférence, à sa 102^e session (juin 2013), d'adopter, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, le projet de barème des contributions pour 2014-15 figurant dans la colonne 3 de l'annexe au rapport des membres gouvernementaux du Conseil d'administration chargés des questions de répartition des dépenses, qui est reproduit dans l'annexe IV au présent rapport.
2. Il reviendra à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner les propositions faites par le Conseil d'administration concernant le projet de barème des contributions pour 2014-15 et de faire des propositions appropriées à la Conférence.

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

1. Le 29 avril 2012, la République du Soudan du Sud, qui a été admise à l'Organisation des Nations Unies le 14 juillet 2011, est devenue Membre de l'OIT. A sa 317^e session (mars 2013), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation des membres gouvernementaux du Conseil d'administration (voir annexe IV au présent rapport), de proposer à la Conférence internationale du Travail à sa 102^e session (juin 2013) que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République du Soudan du Sud au budget de l'OIT pour la période où elle aura été Membre de l'Organisation en 2012 et 2013 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,003 pour cent.
2. Le 29 mai 2012, la République des Palaos, qui a été admise à l'Organisation des Nations Unies le 15 décembre 1994, est devenue Membre de l'OIT. A sa 317^e session (mars 2013), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation des membres gouvernementaux du Conseil d'administration (voir annexe IV au présent rapport), de proposer à la Conférence internationale du Travail à sa 102^e session (juin 2013) que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République des Palaos au budget de l'OIT pour la période où elle aura été Membre de l'Organisation en 2012 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent.
3. Il reviendra à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner les propositions soumises par le Conseil d'administration et de faire les propositions appropriées à la Conférence.

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

1. A sa 317^e session (mars 2013), le Conseil d'administration a décidé (voir l'annexe V au présent rapport): de proposer à la Conférence, à sa 102^e session (juin 2013), de renouveler les mandats de M. Rouiller (Suisse) et de M. Frydman (France) pour une durée de trois ans; de déléguer à son bureau, en cas de vacance de poste avant la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, et à titre exceptionnel, le pouvoir de proposer directement à la Conférence un autre candidat, après consultation du Directeur général d'ici à juin 2013; et de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption par la Conférence internationale du Travail.

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de M. Rouiller (Suisse) et de M. Frydman (France) pour une durée de trois ans.

2. Il reviendra à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner les propositions faites par le Conseil d'administration et de faire des propositions appropriées à la Conférence.

Annexe I

**Extrait – Projet de procès-verbaux de la Section
du programme, du budget et de l'administration
du Conseil d'administration à sa 317^e session
(mars 2013) (GB.317/PFA/PV/Projet)**



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/PFA/PV/Projet

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section du programme, du budget et de l'administration

[...]

Segment du programme, du budget et de l'administration

Première question à l'ordre du jour

Propositions de programme et de budget pour 2014-15 (GB.317/PFA/1 et GB.317/PFA/1/1)

3. *Le Directeur général* a présenté ses Propositions de programme et de budget pour 2014-15 (sa déclaration est reproduite à l'annexe I).
4. *Le Président*, après l'adoption de l'ordre pour la discussion proposé dans le document GB.317/PFA/1/D.1, a ouvert la discussion sur la vue d'ensemble (paragr. 1-37).
5. *La porte-parole des travailleurs* félicite le Directeur général pour son programme de réforme, notant qu'il est nécessaire d'introduire des changements dans le Bureau pour que l'Organisation puisse jouer un rôle de premier plan dans le rééquilibrage de l'économie mondiale et dans la promotion de la justice sociale dans le monde. Le groupe des travailleurs approuve donc les résultats attendus de la réforme présentés à la figure 8. L'examen de la structure extérieure devrait comporter une analyse des moyens à mettre en œuvre pour renforcer les capacités techniques dans les régions dans les domaines des politiques macroéconomiques, des normes, des relations professionnelles, des conditions de travail et des salaires. L'intervenante ne doute pas que le personnel et le Syndicat du personnel seront consultés à propos du processus de réforme.

6. L'oratrice se félicite que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constitue le fil directeur du programme pour 2014-15. Le groupe des travailleurs est favorable à la poursuite des travaux sur les 19 résultats et espère que leur rattachement aux domaines de première importance favorisera le travail d'équipe et permettra de promouvoir une approche plus ciblée. Il est cependant crucial de veiller à ce que les normes du travail et les questions d'égalité entre hommes et femmes soient dûment prises en compte dans chacun de ces huit domaines. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) doit être pleinement associé à la conception et à la mise en œuvre des activités relevant de ces domaines et des 19 résultats. L'importance attachée aux organisations d'employeurs et de travailleurs, et notamment au renforcement de leurs capacités, devrait être un élément central des activités du Bureau. De nouvelles modalités de travail sont nécessaires pour mener à bien les activités dans les huit domaines, et il importe que chaque équipe de travail soit dotée des plus hautes compétences techniques et d'une masse critique optimale. L'oratrice attend avec intérêt un complément d'information sur la mise en œuvre des activités qui seront menées au titre de chacun des domaines de première importance.
7. Le groupe des travailleurs approuve la croissance nominale du budget de 0,3 pour cent, qui tient pleinement compte de la situation des Etats Membres. Ayant pris note des ressources qu'il est proposé d'allouer aux différents résultats présentés dans le tableau 4, le groupe tient notamment à relever la diminution des ressources prévues pour les résultats 12 et 18. Il estime que les ressources supplémentaires affectées à la promotion de l'emploi devraient être utilisées pour renforcer les capacités du Bureau dans le domaine macroéconomique. Le groupe est favorable à ce que l'on prélève des fonds sur le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) pour les allouer aux domaines de première importance. C'est la raison pour laquelle la porte-parole du groupe lance un appel pour que d'autres donateurs alimentent ce compte. Le groupe des travailleurs appuie l'idée d'accorder une place très importante à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la stratégie de coopération technique de l'OIT. Il espère cependant que le bilan prévu des activités de coopération technique permettra de mieux cibler les ressources extrabudgétaires sur l'Agenda du travail décent, ainsi que sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs. Enfin, l'intervenante se félicite qu'il soit prévu d'améliorer les informations relatives à la réalisation des résultats, puisque cela a été jugé nécessaire, eu égard notamment aux activités de l'OIT dans les pays.
8. *Le porte-parole des employeurs* se félicite de l'esprit de réforme dont témoignent les propositions de budget, ainsi que de la volonté d'accorder la priorité aux réalités et aux besoins des Membres exprimée par le Directeur général dans sa présentation. En raison de la crise mondiale de l'emploi, il est capital de faire de la création d'emplois un objectif prioritaire et, à cette fin, d'aider les mandants à instaurer des conditions qui permettent aux entreprises de se développer et d'embaucher. Le groupe des employeurs est de ce fait très satisfait de l'introduction d'un domaine de première importance intitulé «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive». Il convient de définir ces domaines encore plus précisément si l'on veut qu'ils puissent déboucher sur des changements réels au sein de l'Organisation. Etant donné, d'une part, que le budget est alloué aux résultats et non aux domaines de première importance et, d'autre part, qu'aucune cible spécifique n'est assignée à ces derniers, on peut craindre que les activités qui seront entreprises à leur titre ne se superposent en partie, sous un autre nom, à celles qui sont menées au titre des 19 résultats. Il serait souhaitable que les plans de travail concernant ces domaines aillent dans le sens d'un renforcement de la coopération entre les départements du Bureau.
9. Sachant que la nouvelle approche relative au programme et budget est assujettie à la nécessité de mettre en œuvre le cadre stratégique existant, il est essentiel que l'élaboration du nouveau cadre stratégique commence dans les plus brefs délais et que les

mandants y soient étroitement associés. Les réunions régionales peuvent également donner lieu à des contributions utiles à cet égard, raison pour laquelle il importe à l'avenir que leur calendrier soit aligné sur le cycle du cadre stratégique. L'intervenant constate avec plaisir que le Bureau a prévu de présenter des rapports plus détaillés sur la réalisation des résultats escomptés au titre de chaque résultat; en effet, les indicateurs actuels du cadre stratégique ne fournissent pas au Conseil d'administration suffisamment de données pour lui permettre d'évaluer l'impact de l'action de l'OIT sur le terrain.

10. Sachant que le renforcement des capacités des partenaires sociaux est capital pour la bonne mise en œuvre du programme et du budget et que le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) joue à cet égard un rôle clé, il est regrettable que les ressources prévues pour ACT/EMP n'aient pas augmenté. Le haut degré de priorité attaché à certains domaines clés et le fait qu'ACT/EMP soit le point focal pour les entreprises privées rendent un réajustement de ce budget encore plus urgent. Les activités de réforme engagées au cours des six derniers mois dans le domaine de la gouvernance et de la gestion interne sont remarquables. L'orateur encourage la nouvelle direction du Bureau à poursuivre à ce rythme. La réforme du Bureau implique à l'évidence que le budget soit alloué aux résultats et non à des sous-catégories. Il faudrait cependant fournir dès que possible un descriptif plus détaillé des allocations budgétaires. Les employeurs souhaitent savoir si, quand, et de quelle manière le Bureau entend examiner les allocations budgétaires détaillées avec les mandants.
11. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie fait part de son soutien aux propositions du Directeur général et salue cette volonté sous-jacente de rationaliser les ressources et d'adapter les structures de l'OIT en fonction du contexte. Les réformes envisagées devraient permettre à l'OIT d'être un acteur incontournable dans le rééquilibrage de l'économie mondiale; il importe pour cela que l'Organisation garde ses objectifs stratégiques en ligne de mire et que son action puisse s'appuyer sur des capacités renforcées dans les domaines analytique et statistique, comme indiqué dans les propositions. Au terme de la période biennale 2014-15, la part des pays émergents et des pays en développement dans la production mondiale devrait égaler voire, pour certains, dépasser celle des pays avancés. Le nouveau barème des contributions adopté par les Nations Unies pour le financement des organisations internationales témoigne de cet infléchissement. Que les pays émergents et les pays en développement soient de ce fait amenés à être encore plus attentifs à la question de l'utilisation des ressources n'implique pas qu'ils vont adopter une position plus restrictive en ce qui concerne le budget ordinaire. Le GRULAC espère toutefois que l'accent sera mis sur l'application, la rationalisation et l'utilisation optimale des mesures existantes, moyennant l'amélioration de la gouvernance et la recherche de gains d'efficacité. Une telle démarche passe par une meilleure utilisation des mécanismes de contrôle interne et des recommandations des vérificateurs interne et externe, ainsi que par l'application rigoureuse de la gestion axée sur les résultats.
12. Cinq questions préoccupent le GRULAC. Premièrement, le fait que les ressources allouées à l'emploi n'aient augmenté que de 2 millions de dollars E.-U. semble indiquer que l'on n'a pas tenu compte de l'impact de la crise économique internationale sur l'emploi. Deuxièmement – cette question étant liée à la précédente –, il pourrait être judicieux d'opérer la répartition des ressources du programme et budget proposé en fonction du contexte économique, d'une part, et de la réforme en cours, d'autre part. Troisièmement, le lien entre les dépenses du budget ordinaire et les dépenses extrabudgétaires n'apparaît pas clairement. Quatrièmement, il faudrait davantage d'informations sur le lien entre les réformes en cours, leur mise en œuvre et la viabilité du budget. Cinquièmement, il pourrait être judicieux de vérifier si chaque domaine est pleinement compatible avec une stratégie générale visant à lutter contre les effets de la

crise sur l'emploi et à faire de la création d'emplois l'un des objectifs clés de la relance économique.

- 13.** *Prenant la parole au nom des Etats membres du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran se félicite de l'approche globale adoptée par le Directeur général pour opérer la réforme de l'OIT. L'exercice biennal 2014-15 offre une occasion unique de mieux adapter l'OIT aux enjeux du monde du travail dans le contexte d'aujourd'hui et à leurs répercussions sur les travailleurs et les entreprises. Il faut espérer que le programme et budget proposé permettra à l'OIT d'intervenir activement au service d'une croissance économique vigoureuse, étroitement liée à la justice sociale. Il faut aussi espérer que l'examen minutieux du programme et budget proposé permettra au Bureau de mettre au point un plan d'action réaliste, comportant des échéances précises, et que tous les enseignements qui pourront être tirés de la période biennale 2014-15, notamment en ce qui concerne les mécanismes de gouvernance, l'affectation des ressources et les domaines de première importance, seront dûment pris en compte pour la préparation du programme et budget suivant. Un budget insuffisant pourrait compromettre la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT et entraver la mise en œuvre du programme.
- 14.** Une instance d'audit interne et de contrôle et un organe consultatif de contrôle indépendant sont des outils de gestion indispensables pour assurer la transparence, la responsabilité et l'efficacité, au siège et dans les régions. Le GASPAC appuie pleinement la stratégie en matière de ressources humaines adoptée pour la période 2010-2015 et soutient la révision complète des procédures de recrutement et de sélection, l'objectif étant de gagner en efficacité, d'améliorer les perspectives d'évolution de carrière et de constituer des effectifs plus diversifiés et plus équilibrés. L'orateur fait savoir que le GASPAC approuve sans réserve les propositions de programme et de budget.
- 15.** *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe accueille favorablement les propositions de budget et les informations détaillées qui les accompagnent. Il est essentiel de bien comprendre le contexte actuel pour être en mesure de résoudre les problèmes qui se posent dans le monde du travail. Le maintien d'un lien cohérent avec le cadre stratégique pour 2010-2015 et l'introduction de huit domaines de première importance sont deux éléments appréciables, mais le dialogue social méritait une place plus importante dans chacun de ces domaines. L'intervenant approuve la croissance nominale du budget de 0,3 pour cent et se félicite de la priorité accordée aux quatre objectifs stratégiques dans l'allocation des ressources, précisant qu'il ne faudrait pas que la réduction des coûts de gestion compromette la capacité du Bureau de s'acquitter de son mandat. L'augmentation des dépenses en faveur de l'emploi et la proposition d'affecter 111 millions de dollars E.-U. de dépenses extrabudgétaires à l'Afrique sont particulièrement bienvenues. Prenant note de la diminution du montant des dépenses qui devraient être engagées au titre du CSBO, l'orateur rappelle que ce dispositif de financement permet à de nombreux donateurs d'apporter un soutien permanent à l'Organisation, et exprime le souhait que celle-ci puisse disposer de davantage de ressources lorsque la situation économique se sera améliorée. Il invite le Bureau à consulter les Etats Membres à propos de la réforme; en effet, en tant que bénéficiaires de l'assistance technique assurée par le BIT par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, ils ont une riche expérience à partager. L'orateur, enfin, exprime le souhait que les plans de travail, dont il souligne l'importance pour l'organisation des responsabilités, soient préparés avant le début de la période biennale.
- 16.** *Prenant la parole au nom des Etats membres du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM) représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Royaume-Uni se félicite que le document ait pu être présenté en

temps voulu et déclare apprécier la vue d'ensemble, brève mais complète. En raison des difficultés économiques auxquelles sont confrontés de nombreux gouvernements, il importe que la question du financement des organisations internationales soit examinée avec le plus grand soin. Certains membres du groupe des PIEM approuvent la croissance nominale de 0,3 pour cent du budget qui a été proposée, d'autres seraient davantage favorables à une croissance nominale zéro. Le Bureau devrait continuer d'essayer de réaliser des économies supplémentaires en tirant parti du processus de réforme. Le groupe des PIEM, qui reste préoccupé par les données de référence utilisées pour calculer les modifications du budget, a demandé au Conseil d'administration de présenter en mars 2014 un rapport sur des réductions budgétaires envisageables pour l'année 2015 et au-delà, ainsi que sur les conséquences de ces réductions. Le groupe des PIEM se félicite des initiatives visant à reprendre l'essentiel des 19 résultats dans huit domaines de première importance, ainsi que de l'insertion, dans la stratégie liée au résultat 18, d'un appui à un mécanisme d'examen des normes. En ce qui concerne la réforme, des politiques solides et équitables en matière de ressources humaines permettraient d'améliorer la réputation et la crédibilité de l'Organisation.

- 17.** *Prenant la parole au nom des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie et du Sud-Est (ASEAN) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Viet Nam se félicite de l'augmentation significative des dépenses affectées à l'emploi et suggère d'accorder davantage d'attention aux activités touchant à la protection sociale, compte tenu de l'impact de la crise économique sur ces deux domaines. La croissance nominale proposée, qui n'est que de 0,3 pour cent, devrait permettre de mettre en œuvre l'ensemble des programmes et projets de manière aussi efficace et économique que possible, l'accent devant être mis sur l'optimisation des résultats dans les domaines de première importance. L'ASEAN approuve la proposition visant à concentrer les ressources du CSBO sur ces domaines, en accordant une place toute particulière aux pays moins bien dotés en ressources extrabudgétaires. Pour assurer correctement la mise en œuvre du programme pour 2014-15, il faudra que le Bureau soit pleinement opérationnel et prenne à cet effet toutes les mesures possibles pour mener à bien le processus de réforme, qui reste l'objectif majeur.
- 18.** *S'exprimant au nom des pays nordiques représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Danemark se rallie à la déclaration du groupe des PIEM et formule les observations suivantes. Premièrement, il importe une fois encore que l'Organisation renforce l'efficacité et l'utilité de son action au cours de la période 2014-15. Les propositions de programme et de budget offrent à cet égard des pistes intéressantes, mais il faut cependant accorder davantage d'importance à la concrétisation des résultats et à leur impact. Deuxièmement, les pays nordiques soutiennent pleinement les initiatives liées à l'exécution de la réforme. Il faudrait davantage d'informations sur la manière dont la réorganisation du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) permettra de promouvoir l'égalité des sexes dans le monde du travail. Troisièmement, des économies supplémentaires pourraient être réalisées en réexaminant le niveau de représentation de l'OIT en Europe. Quatrièmement, il est satisfaisant de constater que les propositions de budget mettent l'accent sur l'emploi, la formation et l'emploi des jeunes et sur les huit domaines de première importance. Il y a lieu de souligner le rôle précieux du dialogue social, dénominateur commun de tous les domaines. Cinquièmement, des éléments d'information supplémentaires s'imposent en ce qui concerne les éléments qui ont déterminé l'affectation d'environ 42 pour cent environ du budget stratégique aux domaines de première importance. Sixièmement, la diminution attendue des ressources du CSBO est regrettable, et le Directeur général devrait fournir des éclaircissements à ce sujet, ainsi que sur les moyens d'inverser la tendance. Septièmement, les pays nordiques approuvent la proposition concernant la croissance nominale du budget de 0,3 pour cent.

- 19.** *Une représentante du gouvernement de l'Italie* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM, approuve les propositions et se félicite des séances d'information qui se sont tenues avec les mandants de l'OIT avant la discussion du Conseil d'administration. Elle déclare que son gouvernement approuve le projet de budget et se félicite de la réforme structurelle qui est prévue au siège dans le but d'aider l'Organisation à relever les défis liés à la crise économique. L'oratrice précise que son gouvernement apprécie tout particulièrement l'accent mis, dans les propositions, sur l'intégration du Centre international de formation de Turin dans la structure globale de l'OIT. Il faut viser une participation plus active du Centre, en particulier dans les activités de coopération technique, la formation du personnel du BIT ainsi que dans les travaux de recherche, les statistiques et les publications, de manière à exploiter pleinement son potentiel.
- 20.** *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* se rallie à la déclaration du groupe des PIEM et fournit quelques précisions sur les deux raisons qui ont incité son gouvernement à approuver la croissance de 0,3 pour cent proposée pour le budget. D'une part, il s'agit de la plus faible augmentation proposée depuis 2000, qui tient compte de la situation difficile des budgets nationaux de nombreux pays. D'autre part, le nouveau barème des contributions élaboré par l'ONU pour le financement des organisations internationales favorise les pays dont l'économie stagne. S'il est regrettable qu'aucun plan de recrutement et de sélection associé au budget n'ait été présenté, il ne fait aucun doute que le Bureau présentera ce plan et s'exprimera à son sujet en temps voulu.
- 21.** *Un représentant du gouvernement des Pays-Bas* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et à celle des pays nordiques. Il se félicite que l'accent soit mis sur un petit nombre de domaines de première importance, et rappelle que l'OIT devrait privilégier les domaines dans lesquels elle est susceptible d'exercer la plus grande influence et elle détient la plus grande expertise. Il est satisfait de constater que le programme fait une place prioritaire à la promotion de l'emploi, aux socles de protection sociale et aux normes. En ce qui concerne le budget, l'orateur indique que son gouvernement aurait préféré un budget à croissance nominale zéro, mais est disposé à accepter l'augmentation proposée de 0,3 pour cent afin que l'Organisation dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre son programme de réforme.
- 22.** *Un représentant du gouvernement du Mexique* souscrit à la déclaration du GRULAC. Il approuve l'approche prudente et réaliste qui a présidé à l'élaboration des propositions de budget et se félicite des efforts déployés pour maintenir les niveaux de financement des objectifs stratégiques, moyennant une réduction des coûts de gestion, qui pourrait notamment s'opérer dans le cadre de la réforme du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Il souligne l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et la nécessité d'engager davantage de projets de cet ordre. L'orateur ajoute que son gouvernement est convaincu que le processus de changement et de réforme se soldera par une meilleure complémentarité entre le siège et les régions, un renforcement de la collaboration dans l'ensemble de la structure administrative, et une amélioration de la gestion des ressources humaines, autant d'éléments susceptibles d'accroître l'impact de l'action de l'OIT. Les efforts déployés dans ce domaine doivent être poursuivis et consolidés.
- 23.** *Un représentant du gouvernement de l'Inde*, formulant quelques observations à propos des domaines de première importance, indique qu'il y aurait lieu de mettre l'accent sur les domaines liés à la création d'emplois, aux économies rurales et informelles. Il importe que les socles de protection sociale soient définis par les pays eux-mêmes, en fonction du contexte national. Le Bureau devrait proposer aux Etats Membres une assistance technique et des activités de renforcement des capacités pour plusieurs aspects, notamment le respect des règles sur le lieu de travail. Préoccupé par le fait que les frais de personnel représentent une part importante du total des dépenses, l'orateur fait observer

que les ressources allouées à la région Asie-Pacifique, notamment pour les dépenses de personnel, ne sont pas proportionnées à l'importance de cette région où vit une part considérable de la main-d'œuvre mondiale. Le BIT devrait davantage axer ses travaux dans la région sur l'employabilité et les compétences, en particulier pour les jeunes, ainsi que sur la promotion de l'Agenda du travail décent dans l'économie informelle. Les indicateurs de résultats présentés dans les propositions sont intéressants, mais il importe qu'ils servent à mesurer la contribution spécifique de l'OIT en la dissociant des initiatives des gouvernements nationaux.

24. *Un représentant du gouvernement du Japon* souscrit aux déclarations du groupe des PIEM et du GASPAC. Son gouvernement, qui aurait préféré un budget à croissance nominale zéro, pourrait cependant approuver exceptionnellement l'augmentation nominale de 0,3 pour cent qui a été proposée. Cette décision tient compte du rôle que l'OIT est appelée à jouer pour aider les mandants à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés, ainsi que des initiatives prises par le Directeur général pour réformer l'Organisation, notamment en définissant huit domaines de première importance critique et en réduisant les coûts.
25. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* s'associe à la déclaration du groupe des PIEM et salue les propositions de programme et de budget, qui s'appuient sur des réformes et de nouvelles méthodes de travail autour de huit domaines prioritaires. Il serait opportun cependant d'y consacrer plus de 42 pour cent du budget stratégique, s'ils sont véritablement considérés comme étant de première importance. Les priorités du gouvernement de la Suisse vis-à-vis de l'OIT sont les suivantes: des conditions de travail décentes et respectueuses des normes internationales du travail; la promotion du dialogue social; l'encouragement à la concurrence, à la productivité et à de bonnes conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises; une gestion responsable des ressources, avec la rigueur budgétaire requise. A l'avenir, le Bureau devrait aussi fournir des informations sur les variations des principaux indicateurs financiers sur une période de cinq ans, ce qui permettrait de dégager les grandes tendances dans l'évolution du budget. Une augmentation nominale de 0,3 pour cent du budget est acceptable pour le gouvernement de la Suisse. Il importe toutefois que le budget tienne dûment compte du processus de réforme.
26. *Une représentante du gouvernement de l'Australie* souscrit aux déclarations du GASPAC et du groupe des PIEM. Elle approuve sans réserve le budget proposé, fondé sur la nécessité de mieux utiliser les ressources disponibles. Elle se félicite du programme de réforme et des avancées réalisées dans sa mise en œuvre, ainsi que de la sélection des huit domaines de première importance, qui constitueront une base solide pour la mise au point d'un cadre stratégique plus ciblé et plus concis pour l'après-2015.
27. *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM ainsi qu'à la proposition visant à accorder la priorité à huit domaines de première importance. Elle note avec satisfaction que des ressources sont transférées des services de gestion aux objectifs stratégiques. Des informations sur la répartition du CSBO par résultat auraient complété utilement les informations présentées dans le tableau 4. Il serait nécessaire d'apporter un complément d'information à propos de la décision d'allouer 42 pour cent du budget stratégique aux domaines de première importance. Sans préjudice de son ferme soutien à l'OIT, l'oratrice indique que son gouvernement continuera à préconiser un budget à croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales.
28. *Un représentant du gouvernement de la Chine* appuie la déclaration du GASPAC et formule quatre observations. Premièrement, les précisions apportées dans les propositions à propos du lien entre les huit domaines de première importance cruciale et les

19 résultats sont très utiles. Il déclare que son gouvernement salue les efforts déployés pour réduire le coût des services de gestion et invite instamment le Bureau à continuer sur cette voie. Ces initiatives, associées à l'application de règles strictes et à une gestion axée sur les résultats encore plus performante, permettront de dégager des ressources qui pourront être mises au service d'un renforcement des activités de coopération technique dans les pays en développement. Deuxièmement, il y a lieu de se féliciter aussi du caractère prioritaire assigné à l'emploi, sachant toutefois que l'augmentation proposée des dépenses ne pourra se réaliser qu'à l'aide de ressources extrabudgétaires, ce qui implique que le Bureau adopte une stratégie novatrice pour mobiliser les fonds nécessaires. Troisièmement, il y a une disproportion évidente entre le petit nombre d'objectifs proposés pour la région de l'Asie et du Pacifique et les besoins de la région. Quatrièmement, la coopération Sud-Sud et triangulaire complète utilement la coopération technique traditionnelle et doit donc être dotée de ressources suffisantes. L'augmentation de la contribution de la Chine au budget de l'OIT n'a pas été sans soulever certaines difficultés, mais le gouvernement tient cependant à s'acquitter de ses obligations et approuve les propositions de budget.

- 29.** *Un représentant du gouvernement de la France* souscrit aux propos tenus au nom des PIEM et se félicite des informations fournies par le Directeur général sur le processus de réforme. Il estime que l'OIT a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la justice sociale et de la dimension sociale de la mondialisation, tout particulièrement dans la situation extrêmement difficile que traversent de nombreux pays. Il déclare que son gouvernement soutient exceptionnellement les propositions de budget au taux de croissance nominale de 0,3 pour cent, malgré les contraintes financières existantes. Cela laisse suffisamment de marge de manœuvre au Directeur général pour qu'il puisse mettre en œuvre le programme de réforme et réorienter les priorités de l'Organisation, ce qui facilitera sa modernisation. L'orateur ajoute que son gouvernement accordera une importance immédiate aux résultats concernant quatre points spécifiques, à savoir: la transformation du Bureau en centre d'excellence pour le savoir et la recherche; un plan réaliste en termes de coûts pour le projet de rénovation du bâtiment; la modernisation de la structure et du fonctionnement du BIT, y compris une stratégie en matière de ressources humaines; l'allocation de ressources suffisantes au programme de l'OIT relatif à l'emploi des jeunes et à la mise en œuvre de la recommandation sur les socles de protection sociale. Faisant référence à une lettre adressée conjointement par les gouvernements de l'Allemagne et de la France au Directeur général, l'orateur invite instamment le BIT à ne pas se replier sur lui-même ni à se restructurer uniquement pour des raisons budgétaires. Ce qu'il faut, c'est une OIT qui joue tout son rôle à l'heure où l'emploi est au cœur des préoccupations, partout dans le monde.
- 30.** *Un représentant du gouvernement du Canada* appuie la déclaration du groupe des PIEM et se félicite du processus d'élaboration des propositions et de leur présentation au Conseil d'administration. Il fait observer que la position de son gouvernement sur les budgets dans le système des Nations Unies est bien connue. De fait, à l'instar des gouvernements nationaux, le BIT devrait poursuivre ses efforts pour gagner en efficacité et faire des économies de façon permanente, notamment lorsque la conjoncture économique est difficile. Il déclare que son gouvernement est satisfait de l'approche adoptée dans la réforme en cours et se dit convaincu que le Directeur général saura faire face aux difficultés que rencontrent actuellement les Membres de l'OIT. Les questions suivantes méritent d'être examinées en particulier: la transformation du BIT en un centre d'excellence pour les connaissances et la recherche, reconnu sur le plan international; un plan de dépenses réaliste pour le projet de rénovation du bâtiment; la modernisation de l'Organisation par une utilisation optimisée des ressources, y compris une stratégie en matière de ressources humaines; l'allocation de ressources suffisantes pour les fonctions d'audit, l'évaluation et les normes ainsi que les mécanismes de contrôle.

31. *S'exprimant au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Qatar salue les efforts déployés en vue de poursuivre les réformes qui permettront d'améliorer les performances et d'accroître les ressources consacrées aux objectifs stratégiques. La proposition d'augmenter les ressources allouées aux régions est bienvenue, de même que le soutien prévu en faveur de la région des Etats arabes, concernant la législation du travail et les programmes par pays de promotion du travail décent. Il est nécessaire d'apporter un soutien accru à la région, vu les conditions difficiles qui y règnent.
32. *Un représentant du gouvernement du Kenya* souscrit à la déclaration du groupe de l'Afrique et approuve les propositions de programme et de budget, qui reflètent les efforts fournis par le BIT pour offrir des services à valeur ajoutée aux mandants en concentrant les ressources sur huit domaines de première importance et en adoptant d'autres mesures de réduction des coûts. L'orateur déclare que son gouvernement soutient le processus de réforme en cours, qui est un moyen d'augmenter l'efficacité et l'efficacités, mais relève que les efforts visant à réduire les coûts ne doivent pas diminuer la capacité de l'Organisation ni la qualité de ses services. Il se félicite que les propositions portant sur l'emploi des jeunes et l'économie rurale et celles visant à formaliser l'économie informelle soient mises en avant, et salue les efforts déployés en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
33. *Une représentante du gouvernement de la Hongrie* fait sienne la déclaration des PIEM et accueille favorablement les propositions de programme et de budget, en soulignant en particulier la nécessité pour le BIT d'améliorer sa base de connaissances et sa capacité d'analyse, afin de servir de centre d'excellence sur toutes les questions concernant le monde du travail. Elle soutient aussi la proposition visant à privilégier les domaines de première importance qui ont été choisis, car cela pourrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats dans les limites des ressources disponibles et en réalisant des gains d'efficacité supplémentaires. Elle encourage le Bureau à s'engager à gagner en efficacité et en qualité, grâce à la gestion axée sur les résultats.
34. *Le Président* ouvre la discussion sur le cadre stratégique (paragr. 38 à 228) et sur les capacités institutionnelles (paragr. 229 à 260).
35. *Le porte-parole des employeurs* déclare à nouveau que son groupe est favorable à la proposition de cibler les activités de l'Organisation sur les domaines de première importance. L'emploi devrait être une priorité dans tous les domaines. La situation dramatique de l'emploi dans de nombreux pays impose à l'OIT de rompre avec l'immobilisme. Des mesures décisives doivent être prises pour que l'Organisation puisse œuvrer à la mise en place des conditions propices qui permettront aux entreprises de créer des emplois aussi rapidement que possible. L'orateur se dit satisfait de la présentation du domaine intitulé «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive», mais indique que ce domaine n'est pas assez ciblé. Il s'inquiète aussi de ce que le résultat sur les entreprises durables ne figure pas parmi les principaux résultats contribuant à ce domaine. Il faudrait donc redéfinir ce domaine en mettant davantage l'accent sur la promotion d'un environnement favorable – dont les ingrédients sont notamment: une législation du travail qui permet aux entreprises de créer de nouveaux emplois aussi rapidement que possible; la réduction des contraintes bureaucratiques et des lourdeurs administratives; une administration efficace qui permet aux entreprises de s'immatriculer dans les plus brefs délais; une forte mobilité et une sécurisation du parcours des salariés, au sein de l'entreprise et entre les entreprises; des systèmes d'éducation et de formation de qualité, répondant aux besoins du marché du travail; des systèmes de protection sociale performants, financièrement viables, et favorisant une rapide intégration dans le monde du travail. Le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) devrait être consacré en priorité aux activités à mener dans ce domaine.

Le BIT devrait accorder une place centrale à la création d'emplois dans ses plans de travail et évaluer les activités de l'Organisation à la lumière de leur incidence sur l'emploi. En outre, il faudrait définir des objectifs spécifiques pour les domaines de première importance, et les enseignements tirés de leur réalisation devraient servir de base à l'élaboration du prochain cadre stratégique. A cette fin, le Bureau devrait évaluer dans quelle mesure ces domaines ont contribué à renforcer le travail en équipe en son sein.

- 36.** En ce qui concerne les stratégies de résultat, l'orateur fait les observations suivantes: sur le résultat 1, le groupe des employeurs est d'avis que la stratégie est axée sur le cadre macroéconomique et que, les programmes publics étant le principal outil de création d'emplois, le rôle du secteur privé et des cadres réglementaires à cet égard n'est pas reconnu. Les résultats 1, 2 et 3 ne devraient pas être considérés comme des moyens différents d'atteindre l'objectif de remettre les gens au travail; les trois résultats devraient tendre ensemble vers ce même objectif, dans le cadre des domaines de première importance. S'agissant du résultat 2, l'approche proposée est trop limitée à la formation en milieu rural, à l'intégration des personnes handicapées et aux services publics de l'emploi. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la mobilisation des partenaires sociaux pour ce qui est de prévoir les besoins des entreprises en compétences et de mieux répondre à cette demande. Le résultat 3 ne devrait pas porter uniquement sur les PME mais aussi sur la nécessité d'un environnement propice aux entreprises en général. Le groupe des employeurs s'attendait à un résultat entièrement consacré aux éléments des conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence à sa session de 2007, visant à promouvoir un environnement propice au développement des entreprises de toute taille, comme moteur de la création d'emplois. Il convient de noter le chevauchement important entre les résultats 3 et 5, en ce qui concerne les conditions de travail dans les PME. La cible d'un Etat Membre seulement pour l'indicateur 3.4 ne suffit pas, vu la décision du Conseil d'administration concernant une campagne de promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Au sujet du résultat 5, il est regrettable que la stratégie ne fasse référence ni aux partenaires sociaux ni aux entreprises durables, et l'on voit mal comment le Bureau pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de travail s'il ne tient pas compte des principaux acteurs. La question de l'amélioration de la qualité des travaux de recherche de l'Organisation sur les salaires doit être examinée de toute urgence. S'agissant du résultat 6, il faut saluer la stratégie, qui établit clairement un lien avec les entreprises durables et la productivité, et qui met l'accent sur l'élaboration d'outils privilégiant le dialogue social. La cible de dix pays n'est toutefois pas assez ambitieuse. Concernant le résultat 12, il est dommage que la stratégie ne renvoie pas à la discussion récurrente sur le dialogue social qui doit avoir lieu en juin 2013, et qui contribuera à donner des orientations importantes à l'Organisation dans ce domaine. La promotion du dialogue social pour que les entreprises restent compétitives devrait également figurer dans la stratégie. Pour ce qui est du résultat 13, les activités sectorielles permettent aux partenaires sociaux de faire face aux difficultés propres à leur secteur et ne devraient donc pas être liées aux priorités fixées dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Il est important de faire en sorte que les partenaires sociaux aient toujours la possibilité de choisir les questions les plus urgentes pour leur secteur, indépendamment des priorités fixées dans le PPTD ou le programme et budget. Il serait utile d'avoir un complément d'information sur les effets de l'extension du programme Better Work sur les ressources disponibles pour les activités sectorielles. S'agissant du résultat 14, la stratégie ne devrait pas présenter la négociation collective comme la seule forme de négociation, vu que d'autres formes telles que les accords individuels existent. De même, les activités relatives aux zones franches d'exportation (ZFE) ne devraient pas se limiter à promouvoir la liberté syndicale, mais au contraire s'inscrire dans la promotion du développement et de la croissance à l'échelle nationale dans l'économie en général. Il serait intéressant d'avoir des informations supplémentaires sur la manière dont la collecte de données dans le cadre de ce résultat s'intégrera dans la base de connaissances plus large de l'OIT et sur la façon dont

ACT/EMP participera à ce travail. En ce qui concerne le résultat 15, les organisations d'employeurs devraient être associées aux activités visant à éliminer le travail forcé; le paragraphe 185 devrait être revu en conséquence. Quant au résultat 18, les termes «formes de travail inacceptables» devraient être remplacés par une description plus claire de ce que cela recouvre: soit des formes de travail exercées dans des conditions qui portent atteinte aux principes et droits fondamentaux au travail, mettent en péril la vie, la santé, la liberté, la dignité et la sécurité des travailleurs ou les maintiennent dans l'extrême pauvreté. L'engagement de mettre en œuvre un mécanisme efficace d'examen des normes est bienvenu et sera déterminant pour la mise en place de normes adaptées aux réalités du marché du travail. L'indicateur 18.3 devrait préciser que la ratification suppose également l'application de ces conventions et permettre de vérifier dans quelle mesure c'est effectivement le cas.

- 37.** L'orateur note avec satisfaction la prochaine étape dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de connaissances, à savoir améliorer la qualité et la crédibilité des analyses du BIT. Il s'agit là d'une question cruciale pour les employeurs, car c'est sur cet aspect que l'Organisation sera jugée au cours de la période biennale. Il demande de quelle façon il est prévu d'y parvenir et souligne qu'il est nécessaire de développer de toute urgence la recherche et les connaissances factuelles.
- 38.** *La porte-parole des travailleurs* soutient le cadre stratégique défini au paragraphe 39 ainsi que les textes sur le dialogue social et la protection sociale. En ce qui concerne l'emploi, le texte devrait aussi porter sur la promotion de politiques macroéconomiques axées sur l'emploi et se référer à l'Agenda global pour l'emploi, à la ratification des normes énumérées dans l'annexe aux conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence en 2007 et dans l'annexe aux conclusions de la Conférence de 2012 sur la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action, ainsi qu'à la ratification de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. En ce qui concerne les normes et les principes et droits fondamentaux au travail, la première phrase devrait faire référence à la ratification des normes internationales du travail en plus de leur application. Quant aux priorités en matière de travail décent dans les régions, l'OIT devrait s'attacher à réduire les déficits de travail décent et à relever le faible taux de ratification des conventions fondamentales, notamment les conventions n^{os} 87 et 98, en particulier en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans les Etats arabes.
- 39.** Le groupe des travailleurs salue les modifications apportées depuis novembre 2012 au texte sur les domaines de première importance et formule les observations suivantes: i) le domaine Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive devrait permettre de renforcer les activités macroéconomiques de l'OIT et de privilégier, dans le cas des pays en développement, les politiques industrielles et les mécanismes de nature à promouvoir le développement industriel et les transformations structurelles; ii) en ce qui concerne le domaine Des emplois et des qualifications pour les jeunes, l'OIT devrait inscrire la question du chômage des jeunes dans sa stratégie d'ensemble de réduction du chômage global; iii) la négociation collective est importante dans les PME, d'où la nécessité de relier le domaine concerné aux résultats 12 et 14, ainsi qu'à la Déclaration sur les entreprises multinationales; iv) s'agissant du Travail décent dans l'économie rurale, l'accent devrait être mis sur la promotion du droit d'association et de négociation collective, sur l'augmentation des salaires et sur l'amélioration des conditions de travail, de la productivité, ainsi que de la santé et de la sécurité dans l'agriculture; v) le domaine La formalisation de l'économie informelle devrait porter sur l'extension de la protection sociale, la détermination d'un salaire minimum, le champ d'application de la législation du travail et l'inspection du travail; vi) s'agissant de Renforcer la conformité des lieux de travail par l'inspection du travail, il faudrait veiller à ne pas saper le rôle des services publics d'administration et d'inspection du travail; vii) le domaine Protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables devrait

inclure la liberté syndicale et le droit de négociation collective parmi ses principaux résultats.

40. Tout en se félicitant de la référence faite aux normes dans les textes relatifs aux résultats, le groupe des travailleurs aurait préféré les voir figurer plus systématiquement dans les indicateurs de résultat. Certains indicateurs renvoient aux normes fondamentales et à celles relatives à la gouvernance, mais omettent de mentionner d'autres normes pertinentes. La porte-parole du groupe demande qu'on lui précise si la promotion de la ratification des normes à jour fera partie intégrante des activités de l'OIT au cours du prochain exercice.
41. En ce qui concerne le résultat 1, le groupe des travailleurs note avec satisfaction que les travaux sur les politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi et les stratégies industrielles et sectorielles vont dans le sens de la discussion récurrente de 2010 sur l'emploi. Cependant, des ressources humaines et financières supplémentaires seront nécessaires pour que la stratégie porte ses fruits. Il serait intéressant de savoir exactement à quoi les 2 millions de dollars E.-U. consacrés à ce résultat seront affectés. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, on accorde encore trop d'importance aux mesures de relance par l'offre. Le BIT devrait s'attacher à promouvoir les stratégies visant à offrir aux jeunes des salaires décents, des conditions de travail décentes et un emploi stable. En outre, la nécessité pour les pays en développement d'opérer des changements structurels pour rendre leur économie plus dynamique et durable devrait se refléter plus clairement dans la mesure des indicateurs. Selon le groupe des travailleurs, il y a trop d'indicateurs relevant de ce résultat, et ils ne se recoupent pas suffisamment avec les trois priorités énoncées au paragraphe 52.
42. Pour ce qui est du résultat 2, il est regrettable que l'indicateur 2.4 ne couvre que six Etats Membres; il faudrait élargir la cible. L'indicateur 2.5 semble davantage s'intégrer dans le cadre du résultat 1. Le résultat 3 semble étroitement lié au domaine de la productivité et des conditions de travail dans les PME. L'indicateur 3.1 devrait inclure toutes les normes contenues dans l'annexe aux conclusions de la Conférence de 2007 concernant la promotion des entreprises durables. La cible d'un seul Etat Membre dans l'indicateur 3.4 est bien trop faible et doit absolument être élargie. La mesure de l'indicateur 3.2 devrait comprendre un volet sur les droits au travail, les salaires, les conditions de travail, et la santé et la sécurité.
43. Le groupe des travailleurs souscrit à la stratégie décrite dans les résultats 4 et 5 et se réjouit de lire le document sur l'emploi d'un langage non sexiste dans la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et de voir la publication du *Rapport mondial sur les salaires* maintenue. L'intervenante a également lancé un appel en faveur de la ratification de la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. En ce qui concerne le résultat 6, il est regrettable de constater qu'aucune référence n'est faite à la promotion de la ratification des normes sur la santé et la sécurité au travail. Le domaine Protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables devrait aussi couvrir les secteurs dangereux. Il aurait fallu reconnaître, dans la stratégie, le rôle joué par les syndicats dans la prévention des risques et la promotion de conditions de travail sûres. S'agissant du résultat 7, le groupe des travailleurs aimerait voir des cibles plus ambitieuses sous les deux indicateurs. Dans l'indicateur 7.2, il faudrait aussi faire référence à la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et à la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. L'oratrice indique que son groupe approuve également les résultats 8 et 10, et appelle le Bureau à associer ACTRAV à la mise en œuvre des domaines de première importance et à la réalisation des 19 résultats. En ce qui concerne le résultat 11, le Bureau devrait affecter plus de personnel aux questions d'inspection du travail et intensifier ses efforts pour promouvoir la ratification de la

recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, ainsi que de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, de la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978. Il faudrait consacrer davantage de ressources au résultat 12 afin de renforcer les effets des travaux déjà réalisés dans ce domaine. La cible correspondant à l'indicateur 13.1 devrait être élargie, de même que la cible pour les Etats arabes dans l'indicateur 14.1 et la cible globale dans l'indicateur 14.2. Faisant référence au commentaire précédemment formulé par le groupe des employeurs sur la négociation collective, la porte-parole du groupe des travailleurs rappelle que les accords individuels ne devraient pas être utilisés pour saper la négociation collective, et renvoie à la jurisprudence des mécanismes de contrôle de l'OIT.

44. Le groupe des travailleurs approuve les résultats 15, 16 et 17. Faisant référence au paragraphe 213 sous le résultat 18, la porte-parole du groupe note qu'il y est question de la promotion dans le pays de «mécanismes volontaires» et fait observer qu'un tel mécanisme pourrait être utile, mais qu'il faudrait garder à l'esprit, au moment de convenir de ses modalités, les relations entre les tribunaux nationaux et les organes de contrôle de l'OIT. Elle regrette que seule la ratification des normes fondamentales et de celles relatives à la gouvernance soit mentionnée dans l'indicateur 18.3. Elle demande si la restructuration au sein du BIT libérera des ressources qui pourraient être consacrées à la promotion des normes. Quant au résultat 19, le BIT devrait faire en sorte que les partenariats soient fondés sur la promotion des politiques macroéconomiques en faveur de l'emploi et sur le respect des valeurs de l'OIT.
45. Pour ce qui est des capacités institutionnelles, le groupe des travailleurs s'inquiète de la viabilité du Centre de Turin en tant qu'organe de formation de l'OIT concentré sur l'Agenda du travail décent, étant donné la diminution sensible du nombre de travailleurs, d'employeurs et de gouvernements participant à ses activités. Au cours du prochain exercice, les partenaires sociaux devraient tirer parti de ce centre, comme il convient. Vu l'importance des travaux de recherche indépendants et fondés sur des données concrètes, les travaux de l'Institut international d'études sociales sont bienvenus. Il serait utile d'avoir des informations complémentaires sur les liens entre les travaux de l'Institut et ceux menés ailleurs au BIT.
46. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie dit que le GRULAC aimerait que davantage de ressources soient allouées aux bureaux régionaux, notamment en Amérique latine, étant donné que les équipes sur le terrain jouent un rôle clé dans la réalisation des priorités nationales, en particulier dans sa région, compte tenu de son importance pour l'OIT et de ses contributions budgétaires et conceptuelles. Elle se félicite que la promotion d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive figure parmi les domaines de première importance et que le secteur informel, les PME et l'économie rurale soient aussi considérés comme des priorités. Elle souhaite obtenir des éclaircissements sur la méthode et les critères utilisés pour définir les résultats, les indicateurs et les cibles, ainsi que sur le lien entre les cibles régionales et les programmes nationaux. En ce qui concerne le résultat 14, le GRULAC souligne une fois de plus la nécessité pour les organes de contrôle de l'OIT d'examiner avec équité tous les cas où il est porté atteinte à la liberté syndicale et rappelle son avis eu égard à la disproportion concernant l'application des mécanismes de contrôle dans sa région. Quant au résultat 19, le GRULAC maintient sa position, à savoir que les indicateurs du travail décent devraient être conçus et appliqués en plein accord avec les mandants. S'agissant des cibles en général, il serait intéressant d'en savoir plus sur la manière dont les ressources sont allouées à chacune d'elles, ainsi que sur le manque d'harmonisation perçu entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

47. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe déclare que les priorités en matière de travail décent mises en évidence dans le tableau 5 reflètent les besoins de la région, qui sont exprimés dans les résolutions de la douzième Réunion régionale africaine tenue en 2011. L'orateur ajoute que son groupe aurait aimé que le dialogue social soit considéré comme un élément transversal des stratégies liées aux 19 résultats, à côté de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination. Les domaines de première importance, notamment Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive, répondent aux besoins des économies africaines. Cependant, certains des résultats recouvrent des questions similaires et auraient pu être fusionnés pour des interventions plus ciblées. Le groupe se félicite que la priorité soit donnée à la promotion de l'emploi dans les économies rurales et informelles, et il souligne la nécessité d'agir pour réduire le chômage chez les jeunes.
48. Le groupe de l'Afrique approuve le résultat 1 et fait observer que le budget stratégique qui lui est consacré reflète l'importance que l'OIT y attache. En ce qui concerne le résultat 2, il faut mettre davantage l'accent sur l'offre de formations dans le secteur rural, car de nombreux Africains vivent en milieu rural et travaillent dans le secteur informel ou des PME. Par conséquent, un nombre convenable de pays africains devraient figurer dans la cible relevant de l'indicateur 2.4. Pour ce qui est du résultat 4, le groupe de l'Afrique salue l'initiative visant à donner effet aux résolutions de la Conférence de 2012 visant à faire des socles de protection sociale une réalité dans le monde entier, et il appelle le BIT à aider les pays africains à mettre en place des systèmes de protection sociale. L'OIT devrait aussi recourir aux pratiques exemplaires disponibles dans les régions, notamment en ce qui concerne les systèmes envisagés sous l'indicateur 4.3. Le groupe appuie les moyens d'action proposés au titre du résultat 7 et souligne qu'une assistance devrait être apportée pour l'élaboration de politiques de migrations de main-d'œuvre et de cadres institutionnels là où se produisent des migrations infrarégionales. L'orateur note avec satisfaction l'augmentation de 1 million de dollars E.-U. des ressources du budget ordinaire consacrées au résultat 8, mais s'inquiète de la réduction de 3,5 millions de dollars E.-U. des ressources extrabudgétaires. Le BIT devrait renforcer les partenariats avec les organisations travaillant dans ce domaine, en vue de lever davantage de fonds pour ce résultat. Les initiatives prises au titre des résultats 8, 9, 10 et 11 sont bienvenues, mais le budget consacré au résultat 11 semble insuffisant. L'accent mis sur le soutien des initiatives régionales en faveur de l'établissement ou du renforcement de cadres pour le dialogue social est également bienvenu. Le groupe de l'Afrique est d'avis que les secteurs privilégiés dans les programmes par pays de promotion du travail décent devraient être placés au centre du résultat 13. L'orateur demande que des modalités de fonctionnement soient clairement établies pour ce résultat afin d'éviter le chevauchement d'activités et que des synergies soient créées entre les résultats 7 et 15, vu que les travailleurs migrants risquent davantage d'être victimes du travail forcé. Quant aux cibles, le groupe note avec satisfaction le nombre important de pays africains ciblés, en particulier dans le cadre des indicateurs 1.1, 3.1, 3.2, 14.1, 16.1 et 16.2. Enfin, il est nécessaire de réaliser davantage d'activités de coopération technique dans tous les domaines de l'administration du travail. Le groupe de l'Afrique s'attend à ce que, à l'issue de la réforme, l'Organisation soit mieux à même d'aider ses mandants.
49. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran déclare qu'il est essentiel d'examiner, au cours du prochain exercice, la manière dont les domaines de première importance et les 19 résultats pourraient être encore améliorés et davantage mis en avant. Il prie instamment le Conseil d'administration d'approuver la mise en place du mécanisme d'examen des normes mentionné dans le résultat 18. Le BIT devrait indiquer quels moyens d'action sont financés par des ressources extrabudgétaires, afin qu'il soit possible d'identifier ceux qui pourraient dépendre d'un soutien

supplémentaire des donateurs. Il devrait aussi destiner des ressources du budget ordinaire aux domaines de première importance tels que l'emploi et étendre son champ d'action en renforçant sa capacité de diffuser des produits tels que les outils et les bases de données. En ce qui concerne l'Asie et le Pacifique, il est particulièrement important que le Bureau alloue des ressources suffisantes pour lutter contre le chômage des jeunes, et le Directeur général devrait contrôler à l'avenir le recrutement à court terme de fonctionnaires retraités. S'agissant des résultats 2, 3 et 5, le porte-parole du GASPAC se prononce en faveur de la relance du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Dans le contexte du réexamen de la structure extérieure, le Bureau devrait notamment se concentrer sur le décalage entre le siège et les bureaux extérieurs et le rééquilibrage de la proportion de techniciens par rapport au personnel administratif. Il devrait notamment envisager d'allouer davantage de ressources financières à l'Asie et au Pacifique et de déployer plus d'experts et de hauts fonctionnaires dans cette région.

- 50.** *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Royaume-Uni dit que, dans son prochain cadre stratégique, l'OIT devrait concentrer ses efforts sur un nombre plus restreint de domaines fondamentaux dans lesquels son action pourrait faire la différence. Etant donné que les travaux sur le chômage des jeunes et sur les socles de protection sociale sont menés au titre de plusieurs résultats, elle demande au Directeur général de veiller à ce que ces questions importantes bénéficient globalement de ressources suffisantes. Le document relatif au programme et budget devrait faire expressément référence au système de contrôle de l'OIT et aux fonctions du Département des normes internationales du travail (NORMES), pour lesquels un indicateur et des cibles seraient définis. L'intervenante engage vivement le Bureau à faire en sorte que l'examen de ses publications soit complet et qu'il aboutisse à une utilisation judicieuse de toutes les ressources consacrées à ce domaine. Les PIEM souhaiteraient un complément d'information sur les projets d'extension du programme Better Work et sur les grands programmes de coopération technique à exécuter d'ici à la fin de 2015. Certains indicateurs, par exemple les indicateurs 3.3 et 3.4, devraient rendre plus clairement compte de la qualité et de la pertinence des activités de l'OIT. Par ailleurs, il est demandé des renseignements supplémentaires sur la manière dont va être dépensé le crédit de 1,3 million de dollars E.-U. affecté à la poursuite des travaux concernant le projet sur l'histoire de l'OIT et sur la date à laquelle ce projet doit être achevé. Un rapport sur l'état d'avancement de ces travaux devrait être présenté au Conseil d'administration.
- 51.** *S'exprimant au nom des pays nordiques représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Danemark déclare que les indicateurs définis pour les 19 résultats du cadre stratégique sont utiles pour montrer la manière dont les activités de l'OIT s'intègrent dans les stratégies et politiques nationales et dont le BIT contribue au renforcement des capacités, au développement de l'information et à l'amélioration de la base de connaissances. Toutefois, ils ne mesurent pas les changements au regard des résultats globaux. Des renseignements à cet égard rendraient plus facile l'évaluation de l'effet réel des travaux du Bureau et de ses mandants, ce qui permettrait ensuite au BIT de fournir des réponses et une assistance plus pertinentes dans les domaines de première importance. L'oratrice demande un complément d'information sur les bases de référence qui vont être utilisées et sur la façon dont il va être rendu compte des progrès réalisés.
- 52.** *S'exprimant au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Qatar approuve le choix de huit domaines de première importance appelant une action prioritaire en 2014-15, ainsi que la poursuite des travaux entrepris au titre du cadre stratégique pour 2010-2015. Afin d'éviter tout chevauchement des activités, le Bureau devrait élaborer un plan d'action détaillé. Il serait utile qu'un rapport périodique simplifié soit établi sur les

progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique d'ici à la fin de 2014 ou au début de 2015.

- 53.** *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* souscrit à la déclaration du GRULAC et se félicite de l'inclusion des quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans les propositions de programme et de budget. Le Bureau devrait compléter le tableau 5 consacré aux exemples de défis à relever en matière de travail décent en y faisant figurer des données sur toutes les régions. L'intervenant déclare apprécier le choix des domaines de première importance, mais il fait toutefois observer que le document mentionne des «entreprises informelles», entités qui n'existent pas dans la pratique, alors qu'il s'agit en l'occurrence de favoriser la formalisation. En ce qui concerne les capacités institutionnelles, il engage l'OIT à adopter une approche inclusive et à veiller à la représentativité en tenant compte des différents forums mondiaux et régionaux. Enfin, le Bureau ne devrait pas encourager les comparaisons entre les Etats effectuées sur la base de statistiques du travail décent qui ne sont ni normalisées ni objectives.
- 54.** *Une représentante du gouvernement de la République de Corée* s'associe aux déclarations du groupe des PIEM et du GASPAC et approuve l'importance donnée par le Bureau à la promotion d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, il faudrait s'efforcer d'accroître les revenus des travailleurs et d'améliorer la répartition des revenus. Le BIT doit continuer à soutenir les catégories de travailleurs vulnérables, comme les jeunes et les personnes travaillant dans des PME ou dans l'économie informelle, et à promouvoir l'emploi pour les femmes. L'expression «formes de travail inacceptables» devrait être définie plus précisément. L'oratrice souligne la nécessité d'une réelle cohérence entre les domaines de première importance et les principaux résultats attendus.
- 55.** *Un représentant du gouvernement du Japon* souscrit aux déclarations des PIEM et du GASPAC; la sélection des domaines de première importance devrait permettre d'améliorer la coordination entre les secteurs et l'efficacité dans l'exécution. Le choix de ces huit domaines est judicieux et vient à point nommé compte tenu de la situation économique mondiale. L'intervenant se dit satisfait de l'équilibre du budget entre le siège et les régions; il espère que la réforme des activités menées sur le terrain se traduira par une augmentation notable des ressources affectées à la région de l'Asie et du Pacifique. Il déclare que son gouvernement souhaiterait savoir pourquoi le budget proposé pour le résultat 6 est si modeste, alors même que le secteur de la sécurité et de la santé au travail englobe des questions aussi vastes que la prévention des maladies professionnelles et les troubles psychosociaux.
- 56.** *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* appuie la déclaration des PIEM et se félicite que l'accent soit mis sur huit domaines de première importance. Les activités des organes de contrôle de l'OIT sont fondamentales pour la protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables. Le Bureau devrait veiller à ce que, dans le budget global, des ressources suffisantes soient affectées aux activités du système de contrôle de l'OIT et à celles de NORMES. Pour ce qui est des travaux relatifs à la traite des êtres humains au titre du résultat 15, le BIT devrait concentrer ses efforts sur la traite des personnes aux fins du travail forcé. S'agissant du résultat 11, l'oratrice demande des éclaircissements sur la divergence notée entre les cibles qui sont définies dans le texte décrivant la stratégie et celles qui figurent dans le tableau des indicateurs. Etant donné que des différences similaires sont également constatées sous d'autres résultats comme le résultat 4, il serait bon de disposer de renseignements complémentaires sur la méthode employée pour déterminer les cibles. Certaines des mesures en cours de réalisation devraient être affinées pour intégrer les notions de qualité et de valeur dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la gestion axée sur les résultats. Les mesures prises en vue de l'amélioration des capacités statistiques et analytiques du BIT sont appréciées tout

comme la coopération de l'OIT avec des partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies. Quant aux publications, le Bureau devrait concentrer ses activités sur un nombre restreint de publications périodiques de grande qualité, disponibles en temps utile et pertinentes, et mener une enquête en ligne auprès des utilisateurs de la base de données NORMLEX avant de décider de la structure et du contenu futurs de cette base.

57. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* appelle l'attention sur le résultat 13 dans le cadre duquel l'extension du programme Better Work est prévue. Ce programme contient un élément de préférence commerciale fondé sur le respect des normes du travail, ce qui établit un lien direct entre commerce et normes du travail. Cela contredit les dispositions de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
58. *Une représentante du gouvernement du Canada* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et se félicite de l'engagement pris d'élaborer des plans de travail pour la période biennale qui établissent des responsabilités claires et des calendriers d'exécution précis, ainsi que de l'intention manifestée d'établir des rapports plus détaillés sur l'obtention des résultats, ce qui devrait faciliter la définition d'indicateurs et de cibles plus significatifs. L'engagement pris d'établir des liens et de travailler avec les autres organisations du système multilatéral et d'autres partenaires est également apprécié, notamment parce que cela permettra d'éviter le chevauchement des activités. Les propositions de programme et de budget devraient mentionner expressément le rôle clé du Bureau dans la promotion des normes internationales du travail, y compris par l'intermédiaire de son système de contrôle, et prévoir des ressources spécialement affectées à cet effet. Dans le cadre du programme de réforme, des économies pourraient être réalisées par divers moyens: affecter de façon optimale des services de conseil technique sur le terrain, ce qui suppose d'examiner les bureaux situés dans des pays développés; revoir la distribution d'exemplaires imprimés de documents; évaluation des coûts et de la valeur ajoutée des conférences régionales; réduire encore les dépenses de voyage; fournir les services, notamment les services de santé pour le personnel, au meilleur rapport coût-efficacité.
59. *Un représentant du gouvernement de la Chine* s'associe à la déclaration du GASPAC et approuve la sélection des domaines de première importance proposés, en indiquant que les ressources devraient être consacrées à des questions fondamentales comme l'emploi et la protection sociale. L'intervenant se félicite des travaux accomplis par l'OIT avec d'autres organisations internationales aux fins de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, mais il souligne que ces derniers ne doivent pas conditionner la fourniture d'une assistance. Les autres domaines d'action devraient être les suivants: l'emploi des jeunes, en particulier dans les pays en développement; le renforcement de la protection des travailleurs migrants, notamment par la mise en place d'un cadre international de certification des compétences pour les travailleurs migrants; et le renforcement des capacités en matière de négociation collective. Le Bureau devrait poursuivre la mise en œuvre effective de la stratégie en matière de ressources humaines, étendre la sphère d'influence du site Web de l'OIT en le traduisant dans un nombre accru de langues, et explorer de nouveaux moyens de coopération et de recherche en s'inspirant de l'expérience des mandants.
60. *Le Président* ouvre la discussion sur la partie intitulée «Gouvernance, appui et management» (paragr. 261 à 281).
61. *La porte-parole des travailleurs* se déclare en faveur d'une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'OIT conformément aux valeurs et au mandat de l'Organisation. Elle exhorte l'administration à engager une discussion avec le Syndicat du personnel sur les nouveautés de la stratégie en matière de ressources humaines. Notant l'augmentation conséquente du budget consacré aux technologies de l'information, l'intervenante indique que son groupe s'inquiète du retard pris dans certains travaux,

notamment le déploiement d'IRIS dans les régions, un fait qui peut avoir des répercussions sur les services fournis aux mandants. En ce qui concerne la coopération technique, le groupe des travailleurs approuve la conclusion d'accords-cadres pluriannuels et le financement d'activités au moyen du CSBO, mais il souligne que le soutien devrait concerner tous les éléments de l'Agenda du travail décent, y compris le renforcement des capacités des partenaires sociaux. Les partenariats public-privé doivent être conformes aux principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales; la collaboration au sein du système des Nations Unies devrait se fonder sur la structure tripartite unique de l'OIT ainsi que sur l'approche fondée sur les droits. L'oratrice appelle l'attention sur la nécessité de préserver la santé des personnes, de respecter les normes de sécurité et de maintenir de bonnes conditions de travail pendant les travaux de rénovation du bâtiment, sur l'application constante de la gestion axée sur les résultats et sur le rôle joué par le Comité d'examen des dépenses, tout en soulignant qu'il convient d'améliorer l'utilisation des ressources plutôt que de simplement les réduire; elle insiste sur l'importance des audits internes et externes et des évaluations indépendantes comme moyen d'améliorer les résultats et de renforcer la responsabilisation.

- 62.** *Le porte-parole des employeurs* souscrit aux efforts consentis par le Bureau pour accroître l'efficacité et l'efficience et mentionne quatre points particulièrement importants. Premièrement, le groupe des employeurs sollicite des renseignements sur la stratégie en matière de ressources humaines ainsi qu'une indication des délais dans lesquels le Bureau fournira cette information, en soulignant que cette stratégie devrait permettre au Bureau de recruter et de garder le personnel possédant les compétences appropriées pour aider les mandants à faire face aux réalités du monde du travail. Le débat sur la reconduction de l'accord intérimaire concernant les jurys de sélection, qui doit se tenir plus tard dans le cadre de la Section du programme, du budget et de l'administration, montre clairement que les efforts doivent être accélérés. Deuxièmement, le groupe juge satisfaisants les changements récemment opérés dans la gestion du projet de rénovation du bâtiment du siège et souhaiterait qu'une mise à jour sur l'état d'avancement de ce projet soit présentée à chaque session du Conseil d'administration. Troisièmement, le groupe partage l'avis du CCCI selon lequel la gestion des risques devrait bénéficier du maximum de visibilité possible et encourage le Bureau à renforcer ses activités dans ce domaine et à faire périodiquement rapport sur cette question au Conseil d'administration. Quatrièmement, en ce qui concerne le réexamen de la structure extérieure, il est essentiel d'établir, sur le plan de la gouvernance, des structures et des attributions précises qui contribuent à améliorer la responsabilité, la transparence et la reddition de comptes des bureaux extérieurs. Les employeurs approuvent la décision qui a été adoptée dernièrement d'ancrer la responsabilité de la structure extérieure au plus haut niveau au sein du Bureau. Les mesures prises dans ce domaine devraient donner plus de cohérence aux activités de l'Organisation.
- 63.** *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe souscrit aux initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Il insiste sur quatre points particulièrement importants pour son groupe. Premièrement, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, le Bureau devrait s'inspirer des principes et valeurs de l'Organisation et se comporter comme un employeur modèle. Deuxièmement, les bureaux extérieurs de l'OIT en Afrique ne devraient pas être les derniers à bénéficier du déploiement d'IRIS car il est impératif que les opérations soient menées avec efficacité et dans les délais prescrits. Troisièmement, l'établissement d'un lien entre les activités de coopération technique et les résultats relatifs au travail décent est une bonne chose, tout comme l'instauration d'un registre des risques pour 2014-15 qui devrait être périodiquement revu. Quatrièmement, le groupe de l'Afrique est favorable à la poursuite de travaux avec d'autres partenaires pour le développement afin d'améliorer la prévisibilité des financements volontaires.

64. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie approuve l'augmentation du niveau des ressources allouées à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et préconise une meilleure harmonisation entre les fonds du CSBO et les ressources extrabudgétaires. Plus de ressources devraient être allouées aux régions, en particulier pour renforcer les capacités des bureaux régionaux et pour favoriser la tenue de réunions régionales. L'intervenante insiste sur le fait que les économies sur les coûts de personnel devront être réalisées en accord avec les valeurs et les principes de l'Organisation. Le GRULAC est favorable à un processus de réforme touchant également les organes de contrôle. Selon les propositions de programme et de budget, le budget de la Conférence et celui du Conseil d'administration sont maintenus au même niveau que pour la période 2012-13, le budget de la Conférence atteignant presque le triple de celui du Conseil. Par ailleurs, le budget proposé pour le Conseil d'administration est cinq fois plus élevé que le montant des ressources allouées aux réunions régionales, ce qui semble indiquer une centralisation des activités à Genève. Le Bureau prévoit que des économies supplémentaires seront réalisées grâce à la réforme de la Conférence, ce qui signifie que toute amélioration supplémentaire de l'utilisation des ressources dépendra de cette réforme.
65. *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran soutient sans réserve la proposition visant à adopter des méthodes de travail davantage axées sur la collaboration, à rationaliser les structures, à améliorer la visibilité et la reddition de comptes par les hauts dirigeants. Le Bureau devrait encore s'efforcer de réaliser des économies et intégrer, dans le budget proposé pour la période 2016-17, celles qui résultent de la réforme en cours. Le GASPAC approuve la réforme organisationnelle proposée, soulignant son soutien en faveur d'une amélioration des capacités en matière de statistique, de recherche et d'analyse, l'établissement d'un lien plus étroit entre la coopération technique et le renforcement des capacités des mandants, et la pleine intégration des activités du Centre de Turin dans les travaux de l'Organisation. Le groupe approuve le projet de renforcer l'efficacité sur les plans de la gestion et de l'administration, de perfectionner la politique en matière de ressources humaines et d'améliorer la mesure des résultats. Toutefois, il est tout aussi important de définir pour l'Organisation des produits concrets dans un nombre limité de domaines clés comme l'emploi. Par ailleurs, le GASPAC se félicite de l'augmentation proposée des crédits budgétaires affectés à l'emploi, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi qu'à l'informatique et aux communications. Il demande des renseignements supplémentaires sur l'allocation de 1,3 million de dollars E.-U. au projet consacré à l'histoire de l'OIT et sur les raisons justifiant la réduction du budget concernant le résultat 6. Il est regrettable que le GASPAC continue d'être sous-représenté au sein du personnel du BIT et que les connaissances linguistiques exigées dans le cadre des nouveaux recrutements constituent un obstacle pour de nombreux candidats. L'intervenant exhorte le Bureau à veiller à une répartition géographique plus équitable du personnel et à assouplir les exigences linguistiques dans le cadre du recrutement de nouveaux membres du personnel.
66. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe des PIEM représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement du Royaume-Uni approuve les travaux entrepris par le Bureau pour explorer les possibilités d'harmoniser les politiques et les pratiques dans le système des Nations Unies. Le Comité d'examen des dépenses joue un rôle important dans la mise en œuvre de ces améliorations et devrait s'inspirer de l'expérience d'autres organisations internationales et de celle des Etats Membres. Les mesures évoquées au paragraphe 264, qui visent à renforcer l'efficacité et l'efficience, devraient concerner les activités tant au siège que sur le terrain, et tenir compte des réductions des coûts prévues tout comme des impératifs de la gestion des risques. Les

PIEM souhaiteraient que figure dans les propositions de programme et de budget l'engagement de procéder à un réexamen complet et transparent de la structure extérieure, de manière à répertorier les possibilités de gains d'efficacité et d'économies. Sur la question des dépenses de voyage, l'oratrice souligne trois points: premièrement, tous les voyages payés par le Bureau, y compris ceux des représentants des employeurs et des travailleurs, devraient être effectués en classe économique; deuxièmement, sous l'indicateur 1.5, la cible concernant la réduction des dépenses de voyage devrait être quantifiée et une base de référence pour la consommation d'électricité devrait être ajoutée; et troisièmement, sous l'indicateur 1.4, la cible concernant le projet de rénovation devrait être «Mise en œuvre, dans les délais et dans les limites budgétaires fixées, du projet de rénovation du bâtiment du siège». Pour ce qui est de l'engagement pris par le Bureau d'accroître le recyclage, les PIEM préconisent un réexamen de toutes les publications du BIT, afin de réduire nettement le volume de documents imprimés, ainsi que la distribution de ceux-ci. L'importance du CCCI devrait être reconnue au moyen d'un indicateur supplémentaire relatif à la gouvernance qui viserait, par exemple, à mesurer le temps nécessaire à l'obtention d'une réaction aux conseils dispensés par le comité. De la même façon, tous les programmes et unités de travail de l'OIT devraient être soumis à des évaluations périodiques et un indicateur relatif à la gouvernance devrait être ajouté à cet effet.

- 67.** *Une représentante du gouvernement de la Suisse* s'associe à la déclaration des PIEM et appelle particulièrement l'attention sur trois points: premièrement, il est important d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines qui s'adresse tout aussi bien au personnel du siège qu'à celui du terrain; deuxièmement, le Bureau devrait continuer d'affecter les fonds nécessaires à la maintenance de ses locaux; troisièmement, des ressources suffisantes devraient être allouées aux fonctions d'audit et d'évaluation, la cohérence et la complémentarité de ces dernières devant être assurées. Le Bureau devrait fournir, dans un futur document du Conseil d'administration, des renseignements supplémentaires sur les possibilités de rationalisation de ces fonctions, et notamment sur les économies potentielles liées à une telle rationalisation. L'intervenante souligne que les risques 1 à 3, qui sont jugés élevés dans le registre des risques, méritent toute l'attention des mandants.
- 68.** *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* appuie la déclaration des PIEM. Elle salue l'engagement pris par le Bureau en faveur d'une amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la bonne gouvernance et, en particulier, les projets de celui-ci visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la satisfaction et la responsabilisation du personnel. Par ailleurs, l'oratrice constate avec satisfaction qu'une attention accrue est portée à la gestion des risques, mais note qu'il faudra débattre de cette question plus en détail. Saluant les efforts renouvelés de renforcement des capacités d'évaluation et de contrôle de l'OIT, l'intervenante demande toutefois des renseignements sur la manière dont le Bureau entend maintenir ces fonctions, malgré la réduction proposée des ressources qui seront affectées à celles-ci.
- 69.** *Un représentant du gouvernement du Mexique* appuie la déclaration du GRULAC et se félicite de la réforme en cours dans les domaines de la gouvernance et de la gestion. Cela suppose, entre autres choses, que l'OIT se dote d'une stratégie globale en matière de planification des effectifs et de la relève, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes. Il est également important de diversifier les sources de financement de la coopération technique; à cette fin, l'orateur indique que son gouvernement approuve l'intention manifestée par le Bureau de s'associer à de nouveaux donateurs, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Par ailleurs, le Bureau devrait faire un rapport périodique sur les incidences pour le Bureau de l'Examen quadriennal complet des activités du système des Nations Unies et des coûts et économies qui y sont associés. Les mesures prises par le Bureau pour appliquer les normes IPSAS

sont un bon moyen de favoriser une harmonisation entre les organisations du système des Nations Unies.

70. *Un représentant du gouvernement du Japon* appuie les déclarations du GASPAC et des PIEM et ajoute que son gouvernement est satisfait de l'importance accordée par le Bureau à la bonne gouvernance et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Organisation. Il demande qu'il soit consenti plus d'efforts pour améliorer la gestion des coûts, notamment grâce à la réforme de la Conférence et du Conseil d'administration ainsi qu'aux travaux menés par le Comité d'examen des dépenses.
71. *Un représentant du gouvernement de la Chine* souscrit à la déclaration du GASPAC et salue les travaux de réforme menés par le Directeur général depuis sa nomination. Il déclare que son gouvernement approuve les mesures proposées pour réduire les coûts, notamment le recours à la vidéoconférence. Il se dit favorable à la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, en particulier pour accroître la mobilité du personnel et assurer la diversité et l'équilibre au sein du personnel par une meilleure représentation des pays sous-représentés.
72. *Le Président* propose de reporter la discussion sur le projet de résolution (paragr. 282 à 288) au jeudi 21 mars, après que le Directeur général aura apporté des réponses détaillées aux questions soulevées pendant le débat en cours.
73. Le Conseil d'administration s'est réuni à nouveau le 21 mars. Le Directeur général a présenté ses propositions concernant les ajustements à apporter aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15¹. La déclaration du Directeur général est reproduite à l'annexe II.
74. *Le porte-parole des employeurs* se déclare satisfait de l'ajustement proposé en faveur du budget d'ACT/EMP, qu'il considère comme un bon signe pour le tripartisme, même si ce n'est encore qu'un premier pas dans la bonne direction. Faire en sorte qu'ACT/EMP soit à même de remplir sa mission, notamment dans les domaines d'importance fondamentale et en sa qualité de point focal pour les entreprises privées, restera l'une des priorités essentielles du groupe des employeurs. La proposition de réduire la durée des sessions du Conseil d'administration est une bonne idée; il conviendrait d'en faire autant en ce qui concerne la Conférence. Le groupe des employeurs se réjouit du redéploiement de ressources vers les activités régionales consacrées au dialogue social et à la sécurité et la santé au travail ainsi que vers le renforcement des capacités de recherche. Il est à regretter cependant que le Bureau n'ait pas revu le résultat 1 comme le groupe des employeurs le lui avait suggéré dans ses précédentes interventions. Ce sont les entreprises qui créent des emplois durables, d'où la nécessité de recentrer en conséquence le premier domaine d'importance fondamentale et les résultats 1, 2 et 3. Il faudra revenir sur cette question dans deux ans, lors des discussions sur l'exécution du programme. L'intervenant relève avec satisfaction que le Bureau entend ouvrir les travaux sur le prochain cadre stratégique lors de la session d'octobre du Conseil d'administration. La participation du Directeur général à la table ronde sur une croissance durable et la création d'emplois en Afrique, organisée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) en collaboration avec l'OIT et Business Africa la semaine précédente a été appréciée car elle envoie un message clair: l'OIT ne doit pas seulement travailler *pour* les mandants, mais aussi *avec* les mandants.
75. *La porte-parole des travailleurs* se félicite des ajustements de ressources, notamment de ceux destinés à renforcer les capacités techniques dans les domaines de la statistique, de

¹ Document GB.317/PFA/1/1.

l'analyse économique, de la sécurité et de la santé au travail et du dialogue social. En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, les ressources allouées devraient servir à soutenir la promotion et la ratification des normes. Il conviendrait de mettre l'accent sur les secteurs dangereux et d'établir des liens avec le domaine d'importance fondamentale intitulé «La protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables». Dans toutes les activités, il faudrait tenir compte du travail de prévention et d'organisation que font les syndicats pour rendre les conditions de travail sûres et salubres à tous les niveaux. En ce qui concerne le dialogue social, les ressources doivent être employées pour renforcer la capacité des partenaires sociaux de négocier collectivement. Il est important aussi d'améliorer la base de connaissances du BIT sur les relations professionnelles et la négociation collective ainsi que les moyens dont il dispose pour dispenser des conseils sur les politiques macroéconomiques et industrielles favorables à l'emploi, surtout dans le cadre des orientations qu'il donne pour préparer la reprise. Dans ses rapports avec les entreprises privées, le Bureau devrait créer un lien clair avec ACTRAV. Il y aurait lieu d'étudier également la gestion des partenariats public-privé lors de la session d'octobre du Conseil d'administration. Prenant note des économies qu'il est proposé de réaliser en réduisant la durée des sessions du Conseil d'administration, l'intervenante souligne qu'il importe néanmoins de veiller à ce que celui-ci ait suffisamment de temps pour pouvoir parvenir à un accord sur le programme et budget. Le groupe des travailleurs s'est réjoui de la déclaration du Directeur général au sujet des activités normatives et souligne qu'il est nécessaire de se mettre d'accord sur les conditions à réunir pour mettre en œuvre le mécanisme d'examen des normes. Le groupe des travailleurs, qui se félicite du fait que les normes internationales du travail soient placées au centre de tous les domaines d'importance fondamentale et de tous les objectifs, espère que des progrès seront accomplis au cours de l'exercice biennal à venir sur le plan de la ratification et de l'application des normes à jour. Parallèlement à cela, il faudra continuer d'adopter de nouvelles normes. Au sujet de la proposition visant à diminuer le nombre de publications en mettant l'accent sur la qualité, le groupe des travailleurs souligne qu'il est primordial de conserver des publications phares telles que le *Rapport mondial sur les salaires* ou le *Rapport sur le travail dans le monde*.

76. *S'exprimant au nom des Etats membres du groupe de l'Afrique représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement du Zimbabwe se dit satisfait du document présentant les ajustements qu'il est proposé d'apporter aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15 ainsi que des précisions données par le Directeur général. Il remercie le Bureau d'avoir apporté des réponses aux questions soulevées durant la discussion des propositions tout en parvenant à comprimer les augmentations de coûts et à accroître les ressources allouées aux régions. Le groupe de l'Afrique apprécierait que les augmentations proposées soient présentées dans un tableau et ventilées entre les dix-neuf objectifs stratégiques car cela lui permettrait de déterminer si le redéploiement des ressources répond aux priorités et aux besoins de sa région. Il apprécie par ailleurs les ajustements visant à renforcer les activités destinées aux employeurs.
77. *S'exprimant au nom des Etats membres du GRULAC représentés au Conseil d'administration*, une représentante du gouvernement de la Colombie salue la déclaration du Directeur général et rappelle que le GRULAC souhaite une répartition équilibrée des ressources entre les régions et entre les domaines d'importance fondamentale, dans le cadre d'une croissance nominale zéro du budget. Le GRULAC est déterminé à œuvrer en étroite coopération avec le Directeur général à la poursuite des objectifs de l'Organisation. Il relève avec satisfaction que les ajustements proposés tiennent compte des points soulevés durant la discussion et que les ressources supplémentaires allouées aux régions proviennent d'une diminution des coûts de gestion et d'économies réalisées grâce à la réforme de la structure du siège. Il prend note avec intérêt de l'engagement pris de redéployer entre 15 et 20 millions de dollars E.-U. pour répondre aux besoins techniques

des régions et du siège d'ici à la fin du prochain exercice biennal. Le GRULAC approuve les ajustements aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15.

- 78.** *S'exprimant au nom des Etats membres du GASPAC représentés au Conseil d'administration*, un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran souligne que les ajustements de ressources ont été proposés dans un esprit constructif. Le GASPAC est satisfait du rééquilibrage géographique des affectations de ressources ainsi que de la proposition visant une représentation plus équitable des régions au sein des ressources humaines, et il approuve l'accent mis sur le renforcement des capacités techniques, tout particulièrement dans les domaines de la statistique et de l'analyse économique.
- 79.** *S'exprimant au nom des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe représentés au Conseil d'administration et de la Jordanie*, un représentant du gouvernement des Emirats arabes unis note avec satisfaction qu'il a été tenu compte des observations formulées durant la discussion et remercie le Directeur général pour les précisions qu'il a apportées. Il faudrait allouer davantage de ressources à la région des Etats arabes. L'intervenant appuie les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 et le projet de décision.
- 80.** *Un représentant du gouvernement du Japon* salue l'effort accompli par le Directeur général pour resserrer le budget total. Il dit apprécier le fait que les ajustements proposés bénéficient aux régions, et notamment à la région de l'Asie et du Pacifique, et prend note de l'accroissement des ressources destinées à la sécurité et à la santé au travail.
- 81.** *Une représentante du gouvernement des Etats-Unis* prend note avec satisfaction des ajustements de ressources proposés par le Directeur général, qui correspondent aux préoccupations exprimées au cours de la discussion. Les nouveaux postes qu'il est prévu de créer dans la catégorie des services organiques répondent à la nécessité de renforcer les fonctions de recherche et de statistique du BIT et de permettre à celui-ci d'accomplir sa mission dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail et du dialogue social. Le gouvernement des Etats-Unis approuve la réorientation de ressources qui avaient été initialement allouées aux publications et au projet du Centenaire de l'OIT, le redéploiement consécutif au raccourcissement de la durée de la session de mars du Conseil d'administration les années paires, ainsi que l'engagement pris par le Directeur général de réaliser des économies supplémentaires. Il est résolument favorable à l'harmonisation des dispositions régissant les voyages des délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration avec celles en vigueur au sein de l'Organisation des Nations Unies. Tout en notant avec satisfaction que le montant du budget total est en léger recul par rapport à la proposition initiale, l'intervenante rappelle que son gouvernement doit s'en tenir à une politique de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales. Cette position s'explique par les restrictions qui pèsent sur le budget national et ne saurait en aucun cas être interprétée comme un désaveu de l'OIT. Le gouvernement des Etats-Unis se félicite de l'impulsion donnée par le Directeur général et de ses idées nouvelles, et il entend bien coopérer avec lui et avec le Bureau.
- 82.** *Une représentante du gouvernement du Royaume-Uni* note avec satisfaction les ajustements de ressources qui sont proposés et approuve le projet de décision. Le gouvernement du Royaume-Uni considère que l'application du programme de réforme est une priorité. Elle ne doute pas que d'autres améliorations seront obtenues, grâce notamment à la révision des dispositions régissant les voyages des délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration.
- 83.** *Une représentante du gouvernement de la Colombie* souscrit aux propos tenus par le GRULAC et salue les efforts du Directeur général pour prendre en considération les vues

exprimées au cours du débat. Le gouvernement de la Colombie approuve les Propositions de programme et de budget pour 2014-15, y compris les ajustements proposés, ainsi que le projet de décision.

- 84.** *Un représentant du gouvernement du Canada* se félicite des ajustements de ressources proposés par le Directeur général dans le cadre des propositions de programme et de budget, en particulier la redistribution de ressources grâce à des économies qui seront réalisées au sein du Bureau. En ce qui concerne le volume du budget, il apprécie les efforts actuellement déployés pour accroître la pertinence et l'impact des activités de l'OIT et le fait que le Directeur général reconnaisse l'impact de la crise financière sur les Etats Membres. Cependant, le gouvernement du Canada estime que le Bureau devrait profiter de l'occasion pour revenir à une croissance nominale zéro, ce qui ne ferait pas de grande différence avec le budget à croissance réelle nulle qui a été proposé. Il ne doute pas que le Directeur général et le Bureau parviendront à réaliser d'autres économies et gains d'efficacité, et il appuie les demandes faites précédemment pour que soient harmonisées les dispositions régissant les voyages des délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration avec celles qui sont appliquées au personnel. Enfin, il est pleinement satisfait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme et encourage le Directeur général à poursuivre dans cette voie.
- 85.** *Un représentant du gouvernement de Trinité-et-Tobago* fait sienne la déclaration du GRULAC. Il salue les efforts déployés par le Directeur général pour s'approcher d'une croissance nominale zéro du budget et approuve les ajustements de ressources proposés et le processus de réforme. Le gouvernement de Trinité-et-Tobago appuie le projet de décision.
- 86.** *Un représentant du gouvernement de l'Inde* se félicite des ajustements ciblés apportés par le Directeur général aux propositions de programme et de budget. Le gouvernement de l'Inde prend note avec satisfaction de l'accent mis sur les capacités en matière de recherche et de statistique et sur la sécurité et la santé au travail, de la proposition en faveur d'une représentation géographique plus équitable des ressources humaines et de la répartition plus équilibrée des ressources entre les régions.
- 87.** *Un représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela* appuie les propos tenus par le GRULAC. Le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite des ajustements apportés par le Directeur général à ses propositions de programme et de budget, et il appuie le projet de décision.
- 88.** *Une représentante du gouvernement du Brésil* se rallie aux propos tenus par le GRULAC et salue les efforts réalisés pour allouer davantage de ressources aux activités menées dans les régions. Elle souligne que, à la suite de la modification de l'article 18 du Règlement du Conseil d'administration, les membres du bureau du Conseil d'administration engageront des consultations avec le groupe gouvernemental au sujet de l'exercice de leur mandat. Le gouvernement du Brésil ne doute pas que le Directeur général s'emploiera à atteindre les objectifs stratégiques et à progresser dans les domaines d'importance fondamentale de manière transparente, cohérente et inclusive, en veillant à ce que les points de vue des mandants tripartites soient dûment et équitablement pris en compte.
- 89.** *Un représentant du gouvernement de l'Egypte* appuie la déclaration du groupe de l'Afrique et remercie le Directeur général de ses explications. Sous l'impulsion de ce dernier, l'Organisation sera plus performante à l'avenir. L'assistance technique du BIT est essentielle pour les Etats Membres et devrait être fondée sur un dialogue permanent en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation. Le gouvernement de l'Egypte approuve le projet de décision.

90. *Une représentante du gouvernement du Mexique* souscrit aux propos tenus par le GRULAC et remercie le Directeur général d'avoir prêté attention aux préoccupations exprimées durant les discussions. Le soutien apporté par le Conseil d'administration au programme et budget est un engagement implicite à doter l'Organisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat et à la mise en œuvre complète de la réforme en cours. Il faut maintenant faire de cet engagement une réalité. Le gouvernement du Mexique approuve les ajustements de ressources proposés ainsi que le projet de décision.
91. *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* se félicite des ajustements de ressources proposés et appuie les propositions de programme et de budget telles qu'elles ont été révisées. Il demande au Bureau d'appliquer les dispositions en matière de voyage en vigueur à l'Organisation des Nations Unies à tous les membres du Conseil d'administration afin de réaliser d'importantes économies, qui pourront être redistribuées aux activités techniques. La position du gouvernement de l'Allemagne sur cette question est coordonnée avec celle des gouvernements de la France, de la Hongrie, de l'Italie et des pays nordiques.
92. *Une représentante du gouvernement de l'Italie* approuve le budget et les ajustements y relatifs présentés par le Directeur général. Le gouvernement de l'Italie a exprimé ses attentes à l'égard du BIT au cours du débat qui s'est tenu la semaine précédente. Il appuie les propos tenus précédemment sur l'harmonisation des dispositions régissant les voyages applicables de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.
93. *Une représentante du gouvernement de la Hongrie* se dit satisfaite des ajustements de ressources proposés, qui reflètent les observations formulées lors des discussions, et se félicite en particulier des augmentations proposées en vue de renforcer les capacités en matière de statistiques, de recherche et de connaissances dans les domaines d'importance fondamentale. Le gouvernement de la Hongrie souscrit aux propos tenus précédemment sur l'harmonisation des dispositions régissant les voyages des membres du Conseil d'administration et se réjouit à la perspective d'autres améliorations découlant de la réforme.
94. *Un représentant du gouvernement de la Chine* appuie la déclaration du GASPAC et note avec satisfaction les ajustements de ressources proposés par le Directeur général, et surtout ceux qui sont destinés à renforcer les domaines techniques, y compris la sécurité et la santé au travail.
95. *Un représentant du gouvernement de la France* soutient le budget révisé qui a été proposé. Le gouvernement de la France est satisfait de l'accroissement du volume de ressources allouées pour renforcer les domaines des statistiques, de l'analyse économique, et de la sécurité et de la santé au travail. Il se rallie aux interventions faites précédemment sur les changements à apporter aux dispositions régissant les voyages des membres du Conseil d'administration.

Décision

96. *Sous réserve des positions qui ont été exprimées pendant la discussion et qui sont reflétées dans les procès-verbaux de sa 317^e session (mars 2013), le Conseil d'administration:*
- a) *a recommandé à la Conférence internationale du Travail, à sa 102^e session (2013), un niveau provisoire de 864 006 872 dollars des Etats-Unis pour le programme calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2012-13 à*

0,84 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;

- b) a proposé à la Conférence internationale du Travail, à sa 102^e session (2013), un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 74^e exercice (2014-15) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période dans les termes suivants:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 74^e exercice prenant fin le 31 décembre 2015, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme de francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

(Document GB.317/PFA/1/1, paragraphe 9, tel qu'amendé par le Conseil d'administration.)

Annexe I

Propositions de programme et de budget pour 2014-15 présentées par le Directeur général (317^e session, 11 mars 2013)

Un peu moins de six mois après mon entrée en fonctions, il m'incombe aujourd'hui de présenter mes Propositions de programme et de budget pour 2014-15 au Conseil d'administration.

Ces propositions ont pour toile de fond un processus continu de changement et de réforme au sein de notre Organisation, ainsi qu'une crise persistante dans le monde du travail. Il est donc impératif non seulement qu'elles soient conformes à l'orientation donnée à ce processus, mais aussi que le programme et budget proposé et la réforme se renforcent mutuellement pour constituer la dynamique du changement qui permettra de réaliser les objectifs que nous partageons tous – à savoir faire de l'OIT:

- une organisation efficace offrant des services utiles, adaptés et de qualité, conformément à ce que vous, ses mandants, attendez d'elle;
- le défenseur crédible et influent du travail décent sur la scène internationale, comme l'impose la situation actuelle;
- le centre d'excellence dans l'ensemble des domaines touchant au monde du travail, dont tout le reste dépend;
- le fidèle dépositaire d'un mandat historique, à savoir la promotion de la justice sociale – mandat peut-être plus nécessaire que jamais aujourd'hui dans le monde.

Il est tout aussi impératif que, sur le fond, ces questions que nous définissons comme prioritaires et qui mobilisent nos efforts et nos ressources correspondent véritablement aux grandes questions d'aujourd'hui. Si nous ne parvenons pas à nous fixer des priorités, l'impact de notre action en souffrira (il en a souffert). Mes propositions visent justement à établir ces priorités, mais nous devons faire des choix avisés. Je pense que la discussion consacrée à l'aperçu préliminaire de ces propositions en novembre dernier nous donne toutes les pistes pour y parvenir. Par ailleurs, conformément aux principes démocratiques, ces propositions doivent également refléter les positions que j'ai défendues pendant ma campagne et qui m'ont valu d'être élu par vous au poste de Directeur général.

Les contraintes, parfois très fortes, qui pèsent sur les finances publiques de nombreux Etats Membres constituent et une cause et une conséquence de la crise que connaît le monde du travail. Mes collègues et moi-même en sommes bien conscients. Aussi dois-je avouer que, à l'heure de décider du niveau des propositions budgétaires qui vous sont soumises, il a été difficile de concilier la nécessité de tenir compte des efforts consentis par les administrations publiques d'un grand nombre de vos pays avec les aspirations et les ambitions que nous avons tous pour l'OIT.

Dans ce contexte, et à l'issue des nombreux entretiens que j'ai eus avec vous, je pense qu'il est juste et raisonnable de vous présenter un budget à croissance nulle en valeur réelle, c'est-à-dire un budget dont le montant en dollars des Etats-Unis reste inchangé par rapport à celui du budget pour 2012-13, outre une provision pour augmentation des coûts prévus. Suivant exactement la même méthode de calcul que dans le passé et compte tenu des estimations les plus fiables, le montant de cette provision s'élève à 2,4 millions de dollars des Etats-Unis, soit 0,3 pour cent du budget précédent.

Des taux d'inflation généralement faibles signifient que la différence entre une croissance nulle en valeur réelle et une croissance nulle en valeur nominale (à laquelle je

n'ignore pas que certains Membres restent attachés) est nettement plus faible que celle enregistrée durant la plupart des périodes biennales précédentes. L'effort relativement limité que supposent mes propositions vous semblera, je l'espère, être un investissement acceptable dans une Organisation qui fait concrètement la preuve de sa volonté d'optimiser ses ressources pour relever les immenses défis qui existent aujourd'hui dans le monde du travail.

Je vois dans cette situation un contrat implicite. D'une part, le Conseil d'administration exprime le vote de confiance et le soutien des mandants qui veulent croire en l'Organisation, en son mandat et en son avenir. D'autre part, le Bureau s'engage à parvenir à davantage d'efficacité, de qualité et de pertinence et à obtenir des résultats. Je sais, nous savons tous, que nous devons travailler pour gagner votre soutien et le conserver.

Permettez-moi maintenant de passer à l'affectation des ressources présentée dans mes propositions.

Comme il se doit, ces propositions ont été guidées à la fois par les priorités et les axes de ma campagne et par les orientations que le Conseil d'administration a formulées lors de nos discussions en novembre. Je vous ai écouté avec la plus grande attention et j'ai agi en conséquence.

Vous verrez ainsi que les frais de gestion ont été réduits, à la fois au siège et dans les régions. L'ensemble des crédits alloués à la réalisation des objectifs stratégiques ont été augmentés en conséquence, bien que dans une faible mesure. Du fait de la modification des affectations entre les quatre objectifs stratégiques, des ressources supplémentaires sont allouées à l'emploi, avec en conséquence des ajustements mineurs en ce qui concerne les autres objectifs – protection sociale, normes et dialogue social.

Je tiens à préciser à ce stade que je continuerai à tout mettre en œuvre pour diminuer les frais de gestion et les dépenses administratives; c'est pour moi une condition préalable au financement d'activités plus techniques au siège et dans les régions. Cet effort est, et restera, un moteur essentiel de la mise en œuvre du programme de réforme.

Lors de nos discussions en novembre dernier, la nécessité de trouver l'équilibre le plus juste possible entre changement et continuité dans les propositions de programme est apparue comme une question importante, et épineuse à certains égards.

Tout l'enjeu de ce débat tenait, et tient toujours, à la difficulté, inévitable à mon sens, de concilier l'obligation évidente d'engager un changement rapide et important avec la réalité des paramètres définis dans le cadre stratégique en vigueur jusqu'en 2015, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période biennale considérée.

Il était clair en novembre que, malgré les inconvénients évoqués par certains, il n'était tout simplement pas recommandé ni réalisable d'abandonner le cadre à mi-parcours. La mise en place d'une autre solution dans le délai imparti non seulement aurait été extrêmement risquée – voire impossible –, mais elle aurait aussi entraîné la perte de l'architecture de base de notre système de gestion axée sur les résultats, avec toutes les conséquences que cela aurait eu quant à la responsabilité de l'exécution des programmes.

C'est pourquoi les propositions que je vous présente ici reprennent les 19 résultats stratégiques des exercices précédents qui constituent la structure du cadre stratégique. Je reconnais que cet élément de continuité, à la fois visible et important, peut avoir pour effet d'occulter les changements très marqués contenus dans les propositions, ainsi que ceux qui découlent du processus de réforme. J'ai décrit ce phénomène comme une illusion d'optique – ou «désillusion» d'optique –, précisément parce qu'il peut laisser dans l'ombre les changements essentiels et novateurs qui figurent dans les propositions et qui sont portés par le processus de changement organisationnel.

Ces changements doivent être opérés, avant tout, dans les domaines de première importance proposés, qui ont été examinés plus ou moins en détail en novembre, puis

remaniés à la lumière des discussions. Leur importance tient autant à la méthode qu'au contenu.

En ce qui concerne la méthode, les domaines de première importance correspondent au consensus qui s'est dégagé parmi les mandants sur la nécessité d'un ordre de priorité, d'un recadrage, d'une masse critique et d'un impact accru. Parallèlement aux changements en cours dans le cadre de la réforme, ces domaines favoriseront le travail d'équipe dans l'ensemble des structures établies ainsi que les contributions pluridisciplinaires sur des questions essentielles.

Il convient de souligner une fois encore que les huit nouveaux domaines de première importance ne sont pas à dissocier des 19 résultats stratégiques et ne les complètent pas non plus. En fait, chacun de ces domaines reprend et intègre plusieurs résultats et se combine avec eux. Concrètement, comme vous pourrez le constater, les propositions figurant sous chacun des résultats stratégiques sont regroupées en deux grands domaines de travail, dont l'un se recoupe avec d'autres résultats stratégiques. Ce sont ces domaines de travail transversaux et communs qui constituent les huit domaines de première importance proposés.

Ainsi, les domaines de première importance permettent de conjuguer les contributions techniques de différentes disciplines et structures du Bureau, à la fois à Genève et sur le terrain, afin de régler des questions qui revêtent une importance majeure pour les Etats Membres. Ils tendront vers un plan de travail commun, avec une masse critique et des orientations requises pour garantir un travail de qualité et un impact réel. Je pense que vous verrez en eux une réponse crédible à votre exigence de pertinence, d'utilité et de qualité; j'ai l'intention de commencer le travail dans ces domaines dès que vous les aurez approuvés.

Ceci m'amène au contenu des domaines de première importance proposés, qui sont désormais au nombre de huit – soit un de plus que ce qui était initialement prévu en novembre, l'économie rurale ayant été séparée de l'économie informelle.

Cela a été un encouragement de constater en novembre que les thèmes retenus ont recueilli un large soutien. Toutefois, quelques ajustements nécessaires ont été effectués, notamment la redéfinition du domaine, qui s'intitule désormais: «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive». Avec ces modifications, j'estime que nous sommes en mesure de mobiliser l'effort et les ressources nécessaires au traitement de ces problématiques – emplois et croissance, emplois et formation pour les jeunes, socles de protection sociale, petites et moyennes entreprises, économie rurale, économie informelle, inspection du travail, et formes de travail inacceptables – autant de domaines dans lesquels l'Organisation, pour faire véritablement avancer les choses, se doit de répondre aux besoins et aux demandes de ses mandants. A cette fin, nous devons – et nous pouvons – recourir aux processus complémentaires suivants:

- recueillir des données sur la nature et l'ampleur des difficultés à surmonter;
- rassembler et diffuser les bonnes pratiques qui, dans un contexte régional et national bien précis, ont permis de faire face à ces difficultés;
- sur la base de ces éléments, promouvoir le dialogue social, afin d'élaborer les meilleures stratégies possibles;
- fournir aux mandants une assistance technique de qualité fondée sur ce précieux ensemble de données concrètes actualisées;
- tirer les enseignements de l'expérience pratique.

Vaste programme, qu'il ne sera pas facile de mettre en œuvre; il faudra avant tout doter le Bureau des capacités nécessaires en matière de collecte des données, de recherches et de gestion des connaissances. C'est là la toute prochaine étape de la réforme, et nous nous y consacrons activement, car elle est d'une importance cruciale.

Les propositions qui vous sont présentées, et les mécanismes que je viens de décrire, nous permettent de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et tiennent dûment compte, selon moi, du fait que les quatre objectifs stratégiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Telle est bien la mission qui nous est assignée par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

Remettre le monde sur la voie du travail est l'objectif premier, à l'heure où environ 200 millions de personnes sont tout simplement sans travail et qu'un plus grand nombre encore sont aux prises avec la pauvreté, le sous-emploi ou l'emploi informel. C'est pourquoi la question de l'emploi sous-tend toutes les propositions, sans négliger toutefois les points d'équilibre et les liens qu'il faut établir avec les autres objectifs stratégiques. Loin de s'éloigner de cette préoccupation, l'attention accordée à la protection sociale, aux normes et aux droits fondamentaux, et au dialogue est résolument axée sur la création d'emplois.

Permettez-moi de préciser que, lorsque je parle de crise dans le monde du travail, je sais bien que la situation varie considérablement d'une région à l'autre. Dans certains des Etats Membres où je me suis rendu depuis mon entrée en fonctions, j'ai pu constater un optimisme et un dynamisme sans précédent. L'économie mondiale est en train de changer, de se rééquilibrer.

C'est tout cela que nous devons comprendre et assimiler, à mesure que nous allons de l'avant. Alors que nous nous efforçons de remettre le monde du travail sur la voie de l'emploi, nous devons également comprendre que nous sommes confrontés à des enjeux complexes. Partout plane le spectre du chômage, qui côtoie des inégalités, de plus en plus criantes, de plus en plus intolérables, ainsi que la réduction de la mobilité sociale. Aucune stratégie simpliste ne peut nous aider à sortir d'une telle situation. Toutes celles qui reposent exclusivement sur un durcissement des mesures d'austérité, sur la déréglementation accrue de l'emploi ou, à l'inverse, sur l'augmentation des dépenses publiques sont autant de solutions expéditives qui se sont révélées et continueront de se révéler insuffisantes. Nous allons au devant de quelque chose de plus complexe, de plus difficile, et l'OIT doit être à la hauteur de ce défi. Il faut que nous préservions l'Agenda du travail décent dans son intégralité. Il faut faire en sorte que celui-ci puisse s'appuyer sur un système normatif qui fasse autorité, et nous avons un travail urgent à accomplir à cet égard. Nous ne pouvons pas, cédant à la pression des circonstances, renoncer au mandat qui a toujours été le nôtre, ni rompre avec les valeurs qui ont fait notre histoire. Les solutions simples, aussi séduisantes soient-elles, sont immanquablement de mauvaises solutions. C'est une autre leçon que nous pouvons tirer de notre histoire.

Vous allez examiner au titre d'une autre question à l'ordre du jour un rapport sur l'état d'avancement de la réforme au sein du BIT; je ne vais donc pas m'attarder sur les détails. Toutefois, quelques observations s'imposent ici car elles pourront éclairer votre examen du programme et budget proprement dit.

Le fait est que les propositions de programme et de budget ont dû être élaborées pendant que la réforme était mise en œuvre, et cette situation inévitable n'a pas toujours été facile à gérer. Cela signifie notamment que le document dont vous êtes saisi est moins détaillé qu'il ne l'est habituellement. Je vous sais gré de votre compréhension.

Le 12 février, j'ai annoncé la restructuration du Bureau à Genève. Cette restructuration, j'en suis persuadé, complètera et facilitera la réalisation des objectifs de mes propositions. Mais le processus de réforme est loin d'être achevé. Les prochaines étapes porteront sur les activités hors siège, les partenariats de financement, les activités de coopération technique, la stratégie en matière de ressources humaines, les communications, les systèmes administratifs et, comme je l'ai mentionné, les activités liées aux données et à la recherche. Je peux vous assurer que nous avançons bien. La route est encore longue, mais notre détermination est sans faille, de telle sorte qu'en 2014-15 les réalisations accomplies permettront bel et bien aux mandants de retirer un plus grand bénéfice des ressources qu'ils consacrent à l'OIT.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement sur deux faits nouveaux résultant du processus de réforme.

Il s'agit premièrement de l'entrée en fonctions de Gilbert Houngbo, Directeur général adjoint, auquel je souhaite chaleureusement la bienvenue comme vous l'avez fait vous-mêmes. Je suis très heureux qu'il ait décidé de mettre son grand talent, son expérience et son enthousiasme au service de notre équipe de direction.

Deuxièmement, les travaux de rénovation de notre bâtiment seront un aspect important de notre quotidien en 2014-15 et au-delà. Je ne vous cacherais pas que, à mon arrivée, j'ai jugé qu'il fallait absolument revoir sans tarder les procédures et structures de gestion du projet de rénovation. Un comité de haut niveau chargé de la gouvernance du projet, présidé par le Directeur général adjoint, Greg Vines, est maintenant en place. Un chef de projet s'est mis au travail en octobre. Nous menons actuellement d'étroites consultations avec les autorités helvétiques, et j'ai moi-même rencontré le ministre Schneider-Ammann à Berne le mois dernier.

Je suis résolu à mener à bien la première phase du projet dans les délais et le budget impartis, et vous serez régulièrement tenus informés de l'ensemble des progrès réalisés et des problèmes rencontrés.

Je voudrais conclure cette introduction par trois observations très simples, mais à mon avis nécessaires.

Premièrement, mes collègues et moi-même sommes tout à fait conscients de la responsabilité qui nous incombe d'être au service des femmes et des hommes dans le monde du travail, en particulier alors qu'ils sont encore si nombreux à subir les effets d'une crise provoquée par les échecs et les excès du monde de la finance. Cette responsabilité consiste notamment à relever les défis du changement et à proposer les améliorations nécessaires. Nous nous y emploierons.

Deuxièmement, alors que le mandat de l'OIT en matière de justice sociale nous place au cœur du débat et des questions de politique générale aux niveaux national et international, le seul fait d'être investi de ce mandat ne suffit pas à garantir la réussite et l'influence de notre Organisation dans l'avenir. Tout dépendra de notre capacité à faire la preuve qu'une organisation tripartite bientôt centenaire est en mesure de contribuer à résoudre les problèmes auxquels le monde du travail est aujourd'hui confronté dans tous les pays. D'où, une fois encore, les impératifs d'utilité, de pertinence et de qualité, et la nécessité de relever le défi du changement.

Troisièmement, il va sans dire que l'OIT travaille **pour** ses mandants, c'est l'évidence même. Mais il est tout aussi important que nous travaillions **avec** vous. Je ne cesse de répéter depuis mon entrée en fonctions que l'OIT doit être fermement ancrée dans les réalités quotidiennes du monde du travail, être proche de ses mandants et à leur écoute, et tirer parti de leur expérience afin que nous puissions répondre efficacement à l'évolution rapide des besoins des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Si nous parvenons à relever ces trois défis, je suis persuadé que l'ambition et l'optimisme pour l'avenir de l'OIT, dont je vous ai fait part lorsque vous m'avez élu, n'auront pas été vains. A n'en pas douter, de grandes difficultés nous attendent sur le chemin qui mène au centenaire de l'Organisation en 2019, dont un jalon essentiel sera le programme de développement pour l'après-2015.

Dans cette perspective, il nous faudra rapidement une occasion de fixer le cap sur l'échéance du centenaire et, comme je l'ai indiqué dans la préface de mes propositions, l'examen de mon rapport à la Conférence, en juin, nous fournira cette occasion.

D'ici là, j'attends avec intérêt vos commentaires sur les propositions dont vous êtes saisis. Comme je vous l'ai dit, mes collègues et moi-même vous écouterons très attentivement et, bien entendu, nous nous tiendrons prêts à réagir et à procéder à tous les

ajustements jugés nécessaires. Nous avons travaillé ensemble jusqu'à présent dans un excellent esprit d'ouverture et de transparence, que nous saurons préserver sans nul doute. C'est dans le même esprit que je vous sou mets, pour examen, commentaires et adoption, mes Propositions de programme et de budget pour 2014-15.

* * *

Annexe II

Réponse du Directeur général au débat de la Section du programme, du budget et de l'administration (PFA) sur les Propositions de programme et de budget pour 2014-15 (317^e session, 21 mars 2013)

J'aimerais, avant d'entamer ma réponse à la discussion de la semaine dernière sur mes Propositions de programme et de budget pour 2014-15, remercier le Conseil d'administration pour le débat très constructif et encourageant qui a eu lieu.

C'est précisément ce type d'engagement entre les mandants et le Bureau qui nous offre une réelle possibilité de faire avancer notre Organisation. Et le programme et budget pour le prochain exercice biennal, mis en œuvre dans un contexte de changements et de réforme, sera le moteur de ce progrès. C'est pourquoi il importe de ne pas nous tromper.

Je vous ai dit, pour commencer, que nous tous, de ce côté-ci de la table, serions comme toujours prêts à écouter attentivement ce que vous avez à dire, et c'est ce que nous avons fait. Ma tâche est maintenant de réagir à vos observations, afin que le Conseil d'administration soit en mesure de recommander un programme et budget pour adoption par la Conférence internationale du Travail, en juin.

Une grande partie de ce que nous avons entendu allait dans le sens des propositions dont vous étiez saisis, et il en est ressorti deux messages essentiels.

Le premier – et vous comprendrez, je l'espère, que je commence par là – est que, malgré un contexte financier souvent très difficile, malgré les préoccupations exprimées par certains gouvernements, le Conseil d'administration est, je crois, prêt à accepter un budget à taux de croissance réelle nulle, tel que proposé. C'est pourquoi je ne vais pas, maintenant, proposer de changer radicalement le niveau de ce budget.

Le second message – qui est lié – est que cet investissement de capital financier et politique est fondé sur l'attente évidente d'un meilleur retour sur investissement. Le Conseil d'administration a donc attribué au Bureau – à mes collègues et à moi-même – la responsabilité de répondre à cette attente par tous les moyens qui ont été clairement exprimés durant vos débats: en accroissant la pertinence, l'utilité et la qualité de ses travaux; en optimisant leur impact par la définition de priorités et l'apport d'une masse critique; et en s'efforçant de gagner en efficacité afin de répondre à l'impératif d'assurer le rapport coût-efficacité le plus favorable.

C'est le «contrat implicite» dont j'ai parlé lorsque j'ai ouvert le débat la semaine dernière. C'est un contrat qu'aujourd'hui nous pouvons, je l'espère, rendre «explicite», un contrat que notre Organisation, j'en suis convaincu, pourra remplir, avec les moyens dont nous l'équipons. Je dis cela parce que le Conseil d'administration a envoyé des signaux clairs laissant penser que vous approuvez l'idée maîtresse du processus de réforme et que l'objectif central du programme – en particulier les huit domaines de première importance – correspond bien, sur le fond, aux priorités que vous partagez.

C'est, je crois, une bonne plate-forme de lancement – un bon point de départ, mais, à la vérité, rien de plus car le chemin sera long et il est impératif que nous progressions rapidement.

Nous avons entendu aussi un certain nombre de préoccupations et de questions auxquelles je veux répondre maintenant.

Certaines portent sur la méthode utilisée pour configurer le programme proposé, avec ses cibles et ses indicateurs, et pour mesurer les résultats à obtenir.

A cet égard, je tiens à rappeler que nous restons dans les limites du cadre stratégique existant, avec tout ce que cela implique. Mais, comme certains l'ont suggéré, il n'est pas trop tôt pour commencer à nous atteler aux tâches à venir. Les domaines de première importance dont il a été convenu sont comme des jalons, et je propose que le Conseil d'administration ait une première discussion sur la manière dont nous devrions aborder ce défi de l'après-2015 dès octobre.

Un nombre important de membres du Conseil d'administration ont exprimé leur préoccupation ou ont voulu savoir comment les cibles ont été déterminées pour certains des 19 résultats, estimant que certaines devaient être revues, généralement à la hausse. D'autres observations portaient sur la solidité des indicateurs.

En ce qui concerne la définition des cibles, il est important de reconnaître qu'elles ne sont pas le fruit d'un processus arbitraire, mais qu'elles se fondent sur l'évaluation objective de la probabilité de les atteindre, sur la base de l'expérience passée et des ressources qu'il est prévu d'y consacrer. Cela dit, le Bureau réexaminera toutes les cibles qui ont fait l'objet de commentaires spécifiques et nous étudierons la marge d'ajustement qui pourrait figurer dans les documents qui seront soumis à la Conférence en juin.

A ceux qui ont attiré l'attention sur la nécessité de disposer d'indicateurs plus solides pour mesurer la véritable qualité et le véritable impact des activités de l'OIT, je rappellerais simplement que le problème est loin d'être nouveau, que nous y travaillons sans relâche dans le cadre de nos efforts pour renforcer la gestion axée sur les résultats. Nous savons qu'il nous faut persister dans ce sens, tout comme nous savons qu'il n'y a pas de solutions toutes faites qui puissent être facilement intégrées dans les propositions qui vous sont présentées. Malheureusement, mais soyons réalistes, la tâche est plus ardue.

Plusieurs d'entre vous ont aussi demandé comment le Bureau était parvenu à l'estimation de 42 pour cent du budget stratégique consacrés aux domaines de première importance. Il s'agit là d'une estimation prévisionnelle indicative découlant de la somme de toutes les ressources nécessaires à la réalisation des 19 résultats qui contribuent directement aux domaines de première importance, comme il ressort du module de gestion stratégique de l'OIT disponible dans notre système IRIS. C'est une estimation globale pour l'ensemble de ces domaines qui ne vaut pas nécessairement pour chacun d'entre eux pris séparément. C'est en outre une estimation minimale qui, nous l'espérons et nous le pensons, sera revue à la hausse à mesure que les nouvelles méthodes de travail se développeront. Il y a néanmoins un travail important à réaliser dans le cadre de chacun des 19 résultats, qui ne sera pas lié aux domaines de première importance et que nous sommes également résolus à mener à bien.

Une autre question plus générale se cache peut-être derrière ces points spécifiques: les 42 pour cent reflètent-ils le degré d'importance et de priorité adéquat, vu tout l'éventail des responsabilités dont l'OIT est investie? Nous répondrons à cette interrogation sur la base, avant tout, de l'expérience, en agissant, et nous pourrions revenir sur ce point ultérieurement, après avoir tiré les enseignements nécessaires.

Il a également été signalé qu'il n'y a pas d'indicateurs propres aux domaines de première importance. Je dirai que c'est parce que ces domaines, comme je viens de l'indiquer, sont des composites de plusieurs résultats qui, eux, sont assortis d'indicateurs. Il serait donc inutile de les doter d'indicateurs propres. Mais je prends bonne note de l'idée d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines de première importance et de faire le point sans tarder.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Il est encourageant de constater que l'idée d'axer notre travail sur les domaines de première importance a fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil d'administration. Nous voyons tous les avantages que nous pourrions en tirer, si nous parvenons à les exploiter comme prévu.

Les thèmes retenus pour ces domaines ont aussi suscité une large adhésion, même si quelques observations, d'ailleurs très judicieuses, ont pu être formulées à propos du contenu spécifique de certains d'entre eux. Le Conseil d'administration a été unanime dans sa volonté d'accorder la priorité à l'emploi, en dépit de certaines divergences quant à la meilleure façon d'y parvenir. Il n'y a rien de foncièrement nouveau dans les divers degrés de priorité attachés aux différents aspects des thématiques en jeu – l'instauration de conditions propices aux entreprises durables, d'une part, les facteurs macroéconomiques et liés à la demande, d'autre part, avec bien sûr, entre les deux, tout un éventail de politiques, de programmes et de mesures. Il ne saurait être question de traiter l'un quelconque de ces aspects à l'exclusion des autres.

Le fait est que ces thématiques soulèvent des questions nombreuses et complexes, auxquelles le BIT doit être en mesure de répondre plus efficacement. Aussi l'Organisation se doit-elle d'être à la hauteur de l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé, qui est de renforcer sa capacité de recherche afin de pouvoir proposer des analyses factuelles de haute qualité qui aideront à apporter une réponse crédible à cette question, essentielle: comment déterminer, dans une situation donnée, ce qui «marche» véritablement. Tel est, précisément, le but du programme que nous avons établi en matière de statistique, de recherche et de connaissance, ce qui explique qu'il revêt une telle importance. J'ajouterai que la discussion qui s'est tenue hier au sein du Conseil de l'Institut a très utilement étayé ces idées.

Il y a lieu aussi de signaler l'ampleur de la dimension régionale et, à ce sujet, il me semble impératif que l'OIT renforce sa coopération avec les institutions régionales en vue de l'exécution de son programme.

Comme nous l'avons fait pour les cibles associées aux résultats, mes collègues et moi-même allons réexaminer les éléments des stratégies associées aux résultats qui ont fait l'objet de commentaires spécifiques et introduire les ajustements que nous jugerons appropriés dans les documents qui seront soumis à la Conférence en juin. Je tiens cependant à mettre en évidence certaines considérations transversales qui s'appliquent à tous.

Premièrement, il faut que les normes internationales du travail soient le dénominateur commun de tous les domaines de première importance et de tous les objectifs; il y a là une nécessité, qui a été reconnue et dont il est dûment tenu compte dans le processus de restructuration en cours.

Mais nous sommes tous conscients des questions majeures que soulèvera notre activité normative. Il nous faut résoudre celles qui, en matière d'application des normes, divisent l'opinion et ne peuvent que ternir l'autorité de l'OIT et, sans tarder, marquer des points à ce sujet. L'une des raisons en est – une seulement – qu'il nous incombe de créer les conditions requises pour que le mécanisme d'examen des normes inscrit au budget dans les propositions de programme pour 2014-15 ait une réelle chance d'aboutir. Soyons clair: tout le monde devra y mettre du sien, parce qu'il est essentiel que ce mécanisme repose sur la confiance, et que les conditions de cette confiance dépendent de l'existence d'un consensus sur l'essentiel. Sans cela, nous ne pourrions pas avancer comme nous l'entendons.

Deuxièmement – et toujours dans le même ordre d'idées –, le dialogue social et la pleine et entière participation des mandants tripartites de l'OIT sont indispensables à la réussite de notre projet, et cela dans tous les domaines. Il importe que la contribution de chacun de nos mandants ne soit pas de pure forme mais qu'elle touche concrètement aux questions de fond, raison pour laquelle le renforcement des capacités doit rester, comme beaucoup d'entre vous l'ont rappelé, une composante essentielle de nos efforts. Et nous devons veiller avec une rigueur toute particulière à ce que ces efforts de renforcement des capacités portent véritablement des fruits durables. La discussion engagée cette semaine par le segment de la coopération technique a été à cet égard des plus instructives.

Troisièmement, il faut maintenant tirer parti du bilan positif des initiatives prises par l'OIT en matière d'égalité entre hommes et femmes dans l'ensemble de ses activités. Les

changements structurels introduits récemment nous ouvrent à cet égard de réelles perspectives de progrès. Sur la base de ce qui a été accompli, l'OIT pourrait rattacher le travail de sensibilisation, très remarqué, qu'elle effectue en faveur de l'égalité entre hommes et femmes à la tâche, peut-être encore plus ambitieuse, qui consiste à recenser et promouvoir les mesures du marché du travail porteuses d'avancées incontestables. A l'avenir, nous mettrons davantage l'accent sur cet aspect. Là encore, la question est la suivante: qu'est-ce qui «marche», et comment l'appliquer? La réorganisation en cours nous met davantage en mesure de donner les réponses.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Nombreux parmi les intervenants ont souligné la semaine dernière l'importance, pour la mise en œuvre des propositions de programme pour 2014-15, d'un ensemble de questions qui, dans le cadre de la réforme, font l'objet d'un examen. Si des avancées ont été réalisées dans certaines composantes de la réforme, elles sont cependant trop récentes pour que les résultats aient pu être consignés dans les propositions dont vous êtes saisis, tout simplement parce qu'ils ne sont pas connus. Mais vous avez à juste titre rappelé le rôle crucial de beaucoup d'entre elles: les capacités en matière de statistique, de recherche et de connaissance; les activités sur le terrain et l'organisation de la coopération technique; les ressources humaines; la réforme de la Conférence. Sur chacun de ces points, nous travaillons assidument.

En ce qui concerne les activités sur le terrain et l'organisation de la coopération technique, et sans préjuger des résultats de l'examen qui vient de débiter, permettez-moi de rappeler que l'objectif général est de renforcer les services aux mandants dans leurs pays et leurs régions. Mes premières visites dans vos régions m'ont permis de constater par moi-même la valeur que vous attachez à la prestation efficiente de services pertinents, utiles et de qualité.

En ce qui concerne les ressources humaines, permettez-moi de faire quelques remarques à propos de diverses préoccupations exprimées la semaine dernière sur certains points de l'ordre du jour de la Section PFA. Vous nous avez donné des échéances précises pour résoudre les questions touchant au recrutement et à la sélection. Vous avez en outre rappelé qu'il nous faut, dans ce domaine, tenter de remédier à une situation marquée par la sous-représentation de certains pays et de certaines régions au sein de l'Organisation, à tous les niveaux.

Votre message est très clair, et il en sera dûment tenu compte dans la stratégie globale en matière de ressources humaines. Cela ne pourra qu'être bénéfique à l'Organisation qui, en effet, ne se renforcera qu'en tirant le meilleur parti des talents, des perspectives et de l'expérience que les Etats Membres et les mandants ont à offrir.

Avant que la période biennale 2014-15 ne commence, des progrès supplémentaires auront été faits grâce à la poursuite de la réforme. Nous ne pouvons pas les anticiper tous, ni les décrire précisément, mais ils seront au rendez-vous. C'est fort de cette conviction que je vous soumetts maintenant les ajustements de ressources auxquels je propose de procéder en réponse aux discussions que vous avez eues la semaine passée.

Comme je l'ai dit lundi dernier, mon objectif est de diminuer les frais de gestion et d'administration pour affecter davantage de ressources aux activités techniques sur le terrain et au siège, le tout dans le cadre d'un budget à croissance réelle nulle, dont je pense qu'il peut être approuvé par le Conseil d'administration. Le processus de réforme en cours a déjà permis de réduire certains de ces coûts et montre que des économies supplémentaires peuvent être réalisées.

Dans ce contexte, je propose de procéder à des réaffectations de ressources, telles qu'elles figurent dans le document dont vous êtes saisis (GB.317/PFA/1/1):

- En réponse aux nombreux membres du Conseil d'administration qui ont souligné l'importance capitale que revêt le renforcement des capacités de statistique et d'analyse, je propose de prévoir des crédits pour financer la création de nouveaux postes de la catégorie des services organiques dans les domaines de la statistique et de l'analyse économique. Certes la réforme dans ces domaines n'est pas terminée, mais je suis convaincu, et je crois que vous le serez aussi, que cela représente un pas dans la bonne direction. Chaque poste coûtera environ **527 000 dollars E.-U.**
- Je propose de créer un poste de la catégorie des services organiques au sein du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP). Le groupe des employeurs le demande depuis longtemps, et il me semble justifié à ce stade d'accéder à cette requête compte tenu de la charge de travail accrue qui risque d'incomber au Bureau si, comme je l'espère, l'OIT renforce son engagement auprès des entreprises privées. Ce n'est pas le Bureau des activités pour les employeurs lui-même qui se chargera des activités correspondantes, mais il aura un rôle important à jouer pour assurer le bon déroulement du processus.
- Compte tenu des nombreuses interventions qui ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources allouées aux régions et aussi sur la valeur de la sécurité et de la santé au travail ainsi que du dialogue social, je propose d'accroître les crédits accordés aux régions dans chacun de ces domaines d'environ **317 000 dollars E.-U.** L'affectation et l'utilisation précises de ces fonds devront être déterminées à la lumière de l'examen en cours des activités des bureaux extérieurs.

Je propose de financer ces changements au moyen des réaffectations suivantes:

- Réduction de la durée de la session du Conseil d'administration consacrée à l'examen du programme et budget (mars 2015) pour la ramener à la durée normale des sessions «ordinaires», ce qui permettra de réaliser une économie de **500 000 dollars E.-U.** La session en cours montre bien, à mon avis, qu'une telle mesure est à la fois réaliste et nécessaire. Mon meilleur argument pour vous en convaincre est que, si elle était déjà appliquée, vous pourriez tous rentrer chez vous dès demain.
- La rationalisation des publications et de leur diffusion grâce à la réduction de leur nombre et de leur longueur, à l'amélioration de leur qualité et à une meilleure adéquation des tirages aux besoins peut permettre de réaliser une économie immédiate de **160 000 dollars E.-U.**
- En ce qui concerne le projet du Centenaire de l'OIT pour lequel, par souci de transparence, j'ai tenu à ce qu'une ligne budgétaire claire et spécifique soit prévue, je propose une réduction d'environ **342 000 dollars E.-U.** Nous travaillons maintenant à l'élaboration d'un programme d'activités que nous espérons cohérent; nous reviendrons sur la question à une session ultérieure du Conseil d'administration.

Par ailleurs, depuis la publication de mes propositions initiales de programme et de budget, j'ai annoncé, le 12 février, la restructuration du secrétariat du siège, ce qui a déjà contribué à une «moisson précoce» d'économies.

Je peux d'ores et déjà affirmer que les réformes annoncées le 12 février vont permettre la réaffectation de **1,2 million de dollars E.-U.** Vous trouverez au paragraphe 8 du document qui vous a été distribué une description de la consolidation des structures et de la redéfinition de poste qui rendent possible cette réaffectation.

J'admets que le montant total de **2,2 millions de dollars E.-U.** que je propose de réaffecter dans l'immédiat est modeste, mais il représente, je le répète, le premier dividende de la réforme. Nous aurions évidemment tort, à ce stade, de prévoir des réaffectations de plus grande envergure en nous fondant sur des gains qui ne sont pas encore réalisés, mais je ferai

en sorte que nous soyons bientôt en mesure de procéder à de telles réaffectations, lorsque la réforme sera bien avancée.

Je m'engage à redéployer – au minimum – entre **15 et 20 millions de dollars E.-U.** pour répondre aux besoins techniques des régions et du siège avant la fin de la prochaine période biennale. Nous devons y parvenir si nous voulons être à la hauteur des ambitions de notre programme, et nous y parviendrons.

A cet égard, je rappellerai que, à la suite des changements apportés récemment aux dispositions en matière de voyages applicables au personnel, il a été proposé que les règles applicables aux membres employeurs et aux membres travailleurs du Conseil, ainsi qu'aux participants à d'autres réunions, soient modifiées dans le même sens. Une économie de **514 000 dollars E.-U.** pourrait ainsi être réalisée par période biennale. J'ai porté la question à l'attention des membres du bureau du Conseil d'administration mardi dernier. J'estime qu'il est opportun de les laisser consulter leurs groupes respectifs avant d'aller plus loin.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le débat sur les propositions de programme et de budget a montré on ne peut plus clairement ce que vous attendez de l'OIT à l'horizon 2015 et comment vous souhaitez que l'Organisation exécute son mandat. Au-delà des libellés précis, des ajustements budgétaires spécifiques, je crois qu'ensemble nous savons parfaitement dans quelle direction nous devons évoluer.

J'en ai terminé avec mes remarques, et je remets donc mes Propositions révisées de programme et de budget pour 2014-15 au Conseil d'administration pour qu'il les soumette à la Conférence internationale du Travail, à sa session de 2013.

Je vous remercie de votre attention.

* * *

Annexe II

**Propositions de programme et de budget
pour 2014-15: Ajustements proposés
par le Directeur général
(GB.317/PFA/1/1)**



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/PFA/1/1

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 19 mars 2013
Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Propositions de programme et de budget pour 2014-15

Propositions de programme et de budget pour 2014-15: Ajustements proposés par le Directeur général

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à recommander les Propositions de programme et de budget pour 2014-15, telles qu'ajustées, pour approbation par la Conférence (voir le projet de décision au paragraphe 9).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Recommandation sur le programme et budget.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Recommandation sur le budget pour 2014-15.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Document connexe: GB.317/PFA/1.

1. Au titre de la réponse du Directeur général au débat sur le programme et budget, le présent document fournit des informations financières sur les ajustements qu'il est proposé d'apporter au budget.
2. Les trois annexes jointes au présent document résument les ajustements qu'il est proposé d'apporter aux propositions initiales ainsi que les totaux budgétaires révisés en fonction de ces ajustements.
3. L'annexe I contient le budget stratégique révisé, y compris les ajustements proposés.
4. L'annexe II décrit les ajustements qu'il est proposé d'apporter au budget opérationnel, en dollars constants.
5. L'annexe III récapitule les propositions révisées compte tenu de la révision des augmentations de coûts et des ajustements de programme présentés à l'annexe II. Ces ajustements ont pour effet net d'abaisser le niveau nominal des propositions de 4 198 dollars des Etats-Unis, en les ramenant de 864 011 070 à 864 006 872 dollars E.-U.
6. Les ajustements proposés s'élèvent à quelque 2,2 millions de dollars E.-U.
7. En résumé, il est proposé de renforcer les capacités techniques dans les domaines des statistiques, de l'analyse économique et au sein du Bureau des activités pour les employeurs (un poste supplémentaire de la catégorie des services organiques dans chacun de ces domaines), ainsi que dans ceux du dialogue social et de la sécurité et la santé au travail dans les régions, selon la répartition suivante:

	Dollars E.-U.
Statistiques	526 776
Analyse économique	526 776
Activités pour les employeurs	526 776
Dialogue social	316 668
Sécurité et santé au travail	316 668
Total	2 213 664

8. Il est proposé de financer cette augmentation au moyen des réaffectations suivantes: réduction de la durée de la session de mars du Conseil d'administration les années impaires (500 000 dollars E.-U.); réduction du nombre de publications mais amélioration de leur qualité (y compris la communication qui s'y rapporte) (160 000 dollars E.-U.); réduction du budget du projet du Centenaire de l'OIT (342 000 dollars E.-U.); diminution des frais de gestion et des dépenses administratives résultant de la fusion du Département de la gestion des locaux et du Département des services centraux (685 000 dollars E.-U.); redéfinition d'un poste de la catégorie des services organiques (administration) au sein du portefeuille Politiques (527 000 dollars E.-U.).

Projet de décision

9. Le Conseil d'administration:

- a) *recommande à la Conférence internationale du Travail, à sa 102^e session (juin 2013), un niveau provisoire de 864 006 872 dollars E.-U. pour le programme calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2012-13 à*

0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U., la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars E.-U., ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;

- b) propose à la Conférence, lors de la même session, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 74^e exercice (2014-15) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période dans les termes suivants:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 74^e exercice prenant fin le 31 décembre 2015, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme de francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Annexe I

Budget stratégique révisé: Dépenses proposées par ligne de crédit

	Budget stratégique révisé 2012-13 ¹	Propositions de budget stratégique 2014-15 ajustées	Propositions de budget stratégique 2014-15 ajustées
	(en dollars E.-U.)	(en dollars E.-U. constants 2012-13)	(recalculées en dollars E.-U.)
Partie I. Budget courant			
A. Organes directeurs	93 292 325	92 493 577	91 759 515
B. Objectifs stratégiques	652 873 774	655 304 011	656 298 087
Emploi	202 273 352	204 235 404	204 545 223
Protection sociale	132 246 112	132 442 103	132 643 013
Dialogue social	186 114 727	186 364 867	186 647 577
Normes	132 239 583	132 261 637	132 462 274
C. Services de management	70 953 136	69 201 647	68 280 474
D. Autres provisions budgétaires	47 133 896	47 253 896	50 158 749
Ajustement pour mouvements de personnel	-7 302 917	-7 302 917	-7 189 961
Total Partie I	856 950 214	856 950 214	859 306 864
Partie II. Dépenses imprévues			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement			
Fonds de roulement			
Total (Parties I-III)	857 825 214	857 825 214	860 181 864
Partie IV. Investissements institutionnels et éléments extraordinaires			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 794 786	3 794 786	3 825 008
TOTAL (Parties I-IV)	861 620 000	861 620 000	864 006 872

¹ Pour faciliter la comparaison avec les chiffres de 2014-15, le budget pour 2012-13 a été révisé de façon à tenir compte de la consolidation des ressources d'appui d'IRIS avec d'autres ressources affectées aux technologies de l'information dans le cadre des objectifs stratégiques.

Annexe II

Ajustements au budget opérationnel pour 2014-15

	Budget révisé 2012-13	Propositions de budget pour 2014-15	Ajustements proposés	Propositions de budget révisées pour 2014-15
(en dollars E.-U. constants 2012-13)				
PARTIE I				
Organes directeurs				
Conférence internationale du Travail	16 618 283	16 618 283		16 618 283
Conseil d'administration	6 873 784	6 873 784	(500 000)	6 373 784
Principales réunions régionales	370 223	370 223		370 223
Services juridiques	4 081 796	4 061 883		4 061 883
Relations, réunions et documents	65 348 239	65 069 404		65 069 404
	93 292 325	92 993 577	(500 000)	92 493 577
Objectifs stratégiques				
Programmes techniques				
Emploi	57 450 374	57 934 075		57 934 075
Protection sociale	41 013 175	41 003 480		41 003 480
Dialogue social	32 441 839	32 174 741		32 174 741
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	44 340 989	44 270 438		44 270 438
Organisations d'employeurs et de travailleurs				
Activités des employeurs	9 241 531	9 241 531	526 776	9 768 307
Activités des travailleurs	22 331 448	22 160 124		22 160 124
	31 572 979	31 401 655	526 776	31 928 431
Capacités institutionnelles				
Institut international d'études sociales	68 628 075	68 121 916	25 184	68 147 100
Institut international d'études sociales	7 128 495	7 128 495		7 128 495
Centre international de formation de l'OIT, Turin	8 746 672	8 746 672		8 746 672
Réserve pour les réunions techniques	493 226	443 226		443 226
Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire	1 556 926	1 700 000		1 700 000
	86 553 394	86 140 309	25 184	86 165 493
Total, programmes techniques	293 372 750	292 924 698	551 960	293 476 658
Régions				
Programmes en Afrique	79 119 632	79 119 632	194 986	79 314 618
Programmes dans les Amériques	64 299 042	64 299 042	158 462	64 457 504
Programmes dans les États arabes	16 540 100	16 540 100	40 762	16 580 862
Programmes en Asie et dans le Pacifique	71 798 239	72 325 015	178 242	72 503 257
Programmes en Europe et en Asie centrale	24 704 822	24 704 822	60 884	24 765 706
	256 461 835	256 988 611	633 336	257 621 947

	Budget révisé 2012-13	Propositions de budget pour 2014-15	Ajustements proposés	Propositions de budget révisées pour 2014-15
(en dollars E.-U. constants 2012-13)				
Services d'appui				
Informatique et communications	40 835 920	43 717 946		43 717 946
Gestion des locaux	25 746 071	25 264 152	(342 648)	24 921 504
Services centraux, sécurité et protocole	33 277 451	32 743 859	(342 648)	32 401 211
Achats	3 179 747	3 164 745		3 164 745
	103 039 189	104 890 702	(685 296)	104 205 406
Total, objectifs stratégiques	652 873 774	654 804 011	500 000	655 304 011
Services de management				
Direction générale	10 374 213	8 887 230		8 887 230
Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme	1 835 744	1 827 667		1 827 667
Développement des ressources humaines	27 160 222	27 049 478		27 049 478
Services financiers	19 297 458	19 204 725		19 204 725
Programmation et gestion	5 550 495	5 524 155		5 524 155
	64 218 132	62 493 255	0	62 493 255
Contrôle et évaluation				
Audit interne et contrôle	2 882 105	2 868 615		2 868 615
Comité consultatif de contrôle indépendant	416 185	416 185		416 185
Fonction Ethique	243 269	242 396		242 396
Evaluation	3 193 445	3 181 196		3 181 196
	6 735 004	6 708 392	0	6 708 392
Autres provisions budgétaires	47 133 896	47 253 896		47 253 896
Ajustement pour mouvements de personnel	-7 302 917	-7 302 917		-7 302 917
TOTAL PARTIE I	856 950 214	856 950 214	0	856 950 214
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES				
Dépenses imprévues	875 000	875 000		875 000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT				
Fonds de roulement		-		
TOTAL (PARTIES I-III)	857 825 214	857 825 214	0	857 825 214
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES				
Locaux	3 794 786	3 794 786		3 794 786
TOTAL PARTIE IV	3 794 786	3 794 786	0	3 794 786
TOTAL (PARTIES I-IV)	861 620 000	861 620 000	0	861 620 000

Annexe III

Niveau provisoire du programme pour 2014-15 après les ajustements proposés par le Directeur général (en dollars E.-U. constants)

		Niveau provisoire pour 2014-15 (en dollars)
Partie I.	Budget courant	856 950 214
Partie II.	Dépenses imprévues	875 000
Partie III.	Fonds de roulement	-
Partie IV.	Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	<u>3 794 786</u>
Niveau provisoire du programme (en dollars constants)		861 620 000
Augmentations de coûts		
	Augmentations de coûts initiales	2 391 070
	Réduction des augmentations de coûts due aux ajustements de programme	<u>-4 198</u>
	Nouvelle proposition	<u>2 386 872</u>
	<i>Total des ajustements</i>	-4 198
Niveau provisoire du programme (recalculé)		<u><u>864 006 872</u></u>

Comparaison avec le programme et budget 2012-13

		Budget 2012-13	Niveau provisoire 2014-15 (en dollars)	Augmentation/ (diminution) par rapport à 2012-13
Partie I.	Budget courant	856 950 214	856 950 214	-
	Augmentations de coûts		2 356 650	2 356 650
Partie II.	Dépenses imprévues	875 000	875 000	-
Partie III.	Fonds de roulement	-	-	-
Partie IV.	Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 794 786	3 794 786	-
	Augmentations de coûts		30 222	30 222
Budget total (Parties I-IV)		<u>861 620 000</u>	<u>864 006 872</u>	<u>2 386 872</u>

Annexe III

**Addendum aux Propositions de programme
et de budget pour 2014-15 présentées
par le Directeur général**

Comme le Directeur général l'a annoncé le 21 mars 2013 dans sa réponse à la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration, le présent document contient les modifications aux Propositions de programme et de budget pour 2014-15, qui découlent de la discussion de ces propositions par le Conseil d'administration à sa session de mars 2013. Ces changements seront ultérieurement incorporés dans le programme et budget pour 2014-15, tel qu'il sera adopté par la Conférence internationale du Travail en juin 2013.

Vue d'ensemble

Paragraphe 8

Remplacer la dernière phrase comme suit:

Au total, 721 cibles sont prévues pour 2014-15, dont 253 en Afrique, 167 dans les Amériques, 150 en Asie et dans le Pacifique, 82 en Europe et en Asie centrale, 64 dans les Etats arabes et cinq au niveau mondial.

Cadre stratégique

Objectif stratégique

Après le paragraphe 39

Remplacer comme suit le texte sur l'emploi:

Cet objectif stratégique vise essentiellement à promouvoir l'emploi en créant un environnement institutionnel, social et économique durable qui permette: aux femmes et aux hommes d'acquérir et d'actualiser les capacités et les compétences dont ils ont besoin pour occuper un emploi productif; aux entreprises durables de prospérer et de créer des emplois; et à la société de parvenir à ses objectifs de développement économique et de progrès social. L'approche de l'OIT se fonde sur la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Elle repose sur des politiques macroéconomiques axées sur l'emploi (l'Agenda global pour l'emploi), un environnement propice aux entreprises durables et à la création d'emplois, tel que défini par les conclusions adoptées par la Conférence en 2007 et des politiques du marché du travail et d'acquisition des compétences, qui s'adressent tout particulièrement aux groupes vulnérables menacés par la pauvreté et l'exclusion. En 2014-15, une attention accrue sera accordée aux travaux d'analyse et aux activités opérationnelles qui s'inscrivent dans l'interaction de l'emploi et des mesures de protection sociale reposant sur les droits et le dialogue social, comme indiqué dans les conclusions de la Conférence concernant la discussion récurrente sur l'emploi (2010) et sur la protection sociale (2011). L'accent sera mis tout particulièrement sur l'application de la résolution de la Conférence concernant la crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action (2012), ainsi que sur des initiatives visant à formaliser les entreprises et à garantir l'emploi formel décent, y compris en milieu rural. Les travaux seront également guidés par le résultat des discussions sur le vieillissement de la population et le développement durable et sur le travail décent et les emplois verts, qui se tiendront à la session de 2013 de la Conférence.

Remplacer la première phrase du texte sur les principes et droits fondamentaux au travail par ce qui suit:

Cet objectif stratégique vise à promouvoir la ratification et l'application des normes internationales du travail au niveau des pays.

Domaines de première importance appelant une action prioritaire en 2014-15

Après le paragraphe 49

Dans le domaine intitulé: «Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive», ajouter sous Principaux résultats:

- Entreprises durables

Dans le domaine intitulé «Productivité et conditions de travail dans les PME», ajouter sous Principaux résultats:

- Dialogue social et relations professionnelles
- Liberté syndicale et négociation collective

Dans le domaine intitulé «Formalisation de l'économie informelle», remplacer la dernière phrase du texte par ce qui suit:

Elle s'appliquera à renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs de nouer un dialogue avec les entreprises et les travailleurs de l'économie informelle afin de promouvoir la transition effective vers l'économie formelle.

Résultats à atteindre en 2014-15

Résultat 1: Davantage de femmes et d'hommes bénéficient d'un emploi productif et de possibilités de travail et de revenus décents

Paragraphe 57

Insérer ce qui suit au début du paragraphe:

L'approche de l'OIT en matière d'emploi des jeunes s'inscrit dans sa stratégie de promotion de l'emploi en général. Elle porte à la fois sur l'offre et sur la demande en vue de créer, durablement, des emplois décents pour les jeunes.

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 1.4:

11 Etats Membres, dont 7 en Afrique, 1 dans les Amériques, 1 dans les Etats arabes et 2 en Asie-Pacifique

Résultat 2: Le développement des compétences accroît l'employabilité des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance

Paragraphe 63

A la fin de la première phrase, après les mots «l'accès des groupes défavorisés à des formations de qualité» ajouter: «, y compris en milieu rural et dans l'économie informelle.»

Paragraphe 65

Insérer ce qui suit après la première phrase:

L'accent sera mis sur la mobilisation des partenaires sociaux pour ce qui est d'anticiper et de mieux adapter les compétences aux besoins des entreprises.

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 2.1:

17 Etats Membres, dont 3 en Afrique, 5 dans les Amériques, 2 dans les Etats arabes, 4 en Asie-Pacifique et 3 en Europe-Asie centrale

Résultat 3: Les entreprises durables créent des emplois productifs et décents

Paragraphe 72

Remplacer la première phrase comme suit:

L'objectif premier de la stratégie est de permettre aux Membres de l'OIT d'appuyer la création et la croissance d'entreprises de toutes tailles, en particulier des PME et des coopératives qui sont productives et compétitives, qui offrent des emplois décents aux femmes comme aux hommes et qui contribuent à l'inclusion sociale et au développement durable.

Paragraphe 75

Remplacer comme suit ce paragraphe:

Le BIT travaillera avec les mandants tripartites pour faciliter le dialogue sur ce qu'est un environnement propice aux entreprises durables afin de favoriser l'établissement et la croissance d'entreprises associant compétitivité et productivité accrue et responsabilité sociale et environnementale. Cela suppose de renforcer la capacité des mandants de mener des évaluations de l'environnement politique, juridique et réglementaire apte à susciter la formation et la croissance d'entreprises débouchant sur la création d'emplois décents.

Paragraphe 76

Supprimer les mots «Pour ce qui est de la création d'un environnement favorable aux entreprises durables,».

Commencer le paragraphe par «Le BIT a mis au point...».

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 3.4:

2 Etats Membres en Afrique

Résultat 4: Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes

Paragraphe 90

Remplacer comme suit le paragraphe:

Au terme de la période biennale, dix autres Etats Membres disposeront de données statistiques détaillées qui leur permettront d'évaluer l'efficacité de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale, portant à 90 le nombre total d'Etats Membres pour lesquels cette information peut être consultée par le biais de l'Enquête sur la sécurité sociale et de la base de données associée du BIT. Vingt Etats Membres supplémentaires auront bénéficié d'une assistance directe du BIT pour mettre en place leurs socles ou systèmes nationaux de protection sociale.

Résultat 5: Les femmes et les hommes bénéficient de conditions de travail meilleures et plus équitables

Paragraphe 93

Insérer ce qui suit à la fin du paragraphe:

La stratégie vise à garantir que les mesures relatives aux conditions de travail soient mises en œuvre en coordination avec les mesures destinées à favoriser l'emploi et les entreprises durables, étendre les systèmes de sécurité sociale et préserver la santé et la sécurité au travail.

Paragraphe 94

Dans la première phrase, après les mots «capacités nationales», insérer: «, y compris au sein des organisations d'employeurs et de travailleurs».

Paragraphe 96

Remplacer comme suit le paragraphe:

Au cours de la période biennale, le BIT fournira une assistance directe ainsi que des services consultatifs en vue d'obtenir des résultats comptabilisables dans au moins 18 Etats Membres.

Résultat 6: Les travailleurs et les entreprises bénéficient de meilleures conditions de sécurité et de santé au travail

Paragraphe 104

Insérer ce qui suit au début du paragraphe:

Cette stratégie se fonde sur les normes internationales du travail pertinentes, en particulier la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, son protocole de 2002, ainsi que la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. Elle repose...

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 6.1:

11 Etats Membres, dont 3 en Afrique, 2 dans les Amériques, 1 dans les Etats arabes, 3 en Asie-Pacifique et 2 en Europe-Asie centrale

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 6.2:

11 Etats Membres, dont 1 en Afrique, 3 dans les Amériques, 1 dans les Etats arabes, 3 en Asie-Pacifique et 3 en Europe-Asie centrale

Résultat 11: Les administrations du travail appliquent une législation du travail actualisée et fournissent des services efficaces

Paragraphe 146

Dans la première puce, remplacer la deuxième phrase par ce qui suit:

Le BIT aidera des Etats Membres à élaborer des plans nationaux de renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services d'inspection.

Dans la deuxième puce, remplacer la deuxième phrase par ce qui suit:

Le BIT aidera des Etats Membres à réformer leur législation du travail.

Paragraphe 150

Insérer ce qui suit au début du paragraphe:

Une trentaine de pays environ bénéficieront de l'assistance technique et des services consultatifs du BIT en matière de réforme de la législation du travail, au moins neuf Etats Membres étant censés obtenir des résultats comptabilisables au cours de la période biennale.

Résultat 12: Le tripartisme et une gouvernance renforcée du marché du travail contribuent à un dialogue social efficace et à de bonnes relations professionnelles

Paragraphe 156

Insérer ce qui suit à la fin du paragraphe:

Elle contribue au suivi des conclusions concernant la discussion récurrente sur le dialogue social adoptées par la Conférence en 2013.

Paragraphe 157

Insérer ce qui suit à la fin du paragraphe:

On s'attachera en particulier à renforcer la capacité des mandants de participer au dialogue social tripartite sur les politiques propres à favoriser la compétitivité et de négocier des accords collectifs qui contribuent à améliorer la productivité des conditions de travail.

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 12.1:

13 Etats Membres, dont 4 en Afrique, 2 dans les Amériques, 1 dans les Etats arabes, 4 en Asie-Pacifique et 2 en Europe-Asie centrale

Résultat 14: La liberté syndicale et le droit de négociation collective sont largement connus et exercés

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 14.1:

16 Etats Membres, dont 7 en Afrique, 3 dans les Amériques, 2 dans les Etats arabes, 3 en Asie-Pacifique et 1 en Europe-Asie centrale

Résultat 15: Le travail forcé est éliminé

Paragraphe 183

Remplacer la première puce par ce qui suit:

- renforcer la capacité des pays à faire appliquer la législation contre le travail forcé et la traite des êtres humains aux fins de travail forcé et à promouvoir des approches complémentaires de la justice pénale et de la justice du travail;

Paragraphe 185

Remplacer la première phrase par ce qui suit:

Le BIT collaborera avec les autorités nationales, les organisations de travailleurs, les organisations d'employeurs, le secteur privé et les agences d'emploi privées pour que soient prises des mesures effectives contre le travail forcé.

Résultat 16: Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes

Paragraphe 194

Remplacer le paragraphe par ce qui suit:

Le BIT fournira une assistance directe à plus d'une trentaine de pays, dont au moins 14 en Afrique.

Résultat 18: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 18.1:

40 Etats Membres, dont 14 en Afrique, 12 dans les Amériques, 5 dans les Etats arabes, 6 en Asie-Pacifique et 3 en Europe-Asie centrale

Gouvernance, appui et management

Indicateurs

Remplacer comme suit la cible correspondant à l'indicateur 1.4:

Mise en œuvre dans les délais et le budget impartis du projet de rénovation du bâtiment du siège

Annexe IV

**Rapport des membres gouvernementaux
du Conseil d'administration chargés
des questions de répartition des dépenses
(GB.317/PFA/5)**



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/PFA/5

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 14 mars 2013

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Rapport des membres gouvernementaux du Conseil d'administration chargés des questions de répartition des dépenses

Objet du document

Le présent document contient le rapport des membres gouvernementaux du Conseil d'administration sur la répartition des dépenses qui requiert une décision (voir projets de décision aux paragraphes 7, 10 et 13).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Fixe le barème des contributions des nouveaux Etats Membres pour 2012-13 et celui de tous les Etats Membres pour 2014-15.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Trésorier et contrôleur des finances.

Documents connexes: GB.317/PFA/GMA/1, GB.317/PFA/GMA/2 et GB.317/PFA/GMA/3.

1. Les membres gouvernementaux du Conseil d'administration se sont réunis le 14 mars 2013 sous la présidence de la ministre Maria Luisa Escorel de Moraes, au nom de Maria Nazareth Farani Azevêdo, présidente du groupe gouvernemental du Conseil d'administration, qui a également exercé les fonctions de rapporteur.

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

Fixation de la contribution de la République du Soudan du Sud (Première question à l'ordre du jour)

2. Les barèmes des contributions de l'OIT pour 2012 et pour 2013 se fondant sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour 2010-2012, les membres gouvernementaux ont jugé approprié de recommander ce même taux de 0,003 pour cent aux fins du calcul de la contribution de la République du Soudan du Sud pour la période où elle a été Membre de l'OIT en 2012 et pour 2013.
3. *Un représentant du gouvernement de l'Allemagne* demande des éclaircissements sur la manière dont a été déterminé le taux de contribution proposé.
4. *Un représentant du Directeur général* (directeur, Département des services financiers et Trésorier et contrôleur des finances) explique que le taux proposé et le projet de barème des contributions dont il est question dans les trois documents du Bureau sont établis en fonction du barème qui a fait l'objet d'un vote aux Nations Unies, avec un ajustement qui tient compte du fait que certains membres de l'ONU ne sont pas Membres de l'OIT.
5. Tous les trois ans, le Comité des contributions de l'ONU se réunit pour proposer un barème des quotes-parts pour les Etats membres, le dernier en date portant sur la période 2013-2015. Le barème retenu se fonde principalement sur la capacité de paiement des Etats, qui est évaluée approximativement sur la base d'une analyse comparative des statistiques économiques, comme le produit intérieur brut, pour des périodes de trois et six ans.
6. *Un représentant du gouvernement de l'Australie* soutient le point appelant une décision.

Projet de décision

7. *Le Conseil d'administration décide de proposer à la Conférence que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République du Soudan du Sud au budget de l'OIT pour la période où elle aura été Membre de l'Organisation en 2012 et pour 2013 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,003 pour cent.*

Fixation de la contribution de la République des Palaos (Deuxième question à l'ordre du jour)

8. Dans le barème de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-2012, la contribution de la République des Palaos est fixée au taux minimum (0,001 pour cent). Les membres gouvernementaux ont jugé approprié de recommander ce même taux de 0,001 pour cent aux fins du calcul de la contribution de la République des Palaos pour la période où elle a été Membre de l'OIT en 2012.
9. *Un représentant du gouvernement de l'Australie soutient le point appelant une décision.*

Projet de décision

10. *Le Conseil d'administration décide de proposer à la Conférence que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République des Palaos au budget de l'OIT pour la période où elle aura été Membre de l'Organisation en 2012 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent.*

Barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2014-15 (Troisième question à l'ordre du jour)

11. Depuis 1977, le barème servant à fixer les contributions des Etats Membres de l'OIT est établi sur la base du barème utilisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour calculer la contribution de ses Etats membres, sous réserve des ajustements nécessaires compte tenu de la différence de composition entre les deux organisations. L'ONU établit son barème sur une base triennale. A sa soixante-septième session, en décembre 2012, l'Assemblée générale a adopté le barème des contributions devant servir à fixer les quotes-parts des Etats membres au budget ordinaire de l'ONU pour la période 2013-2015.
12. En juin 2012, sur la recommandation du Conseil d'administration¹, la Conférence a approuvé le barème pour 2013, fondé sur le barème de l'ONU applicable pour cette année.

Projet de décision

13. *Le Conseil d'administration décide, conformément à la pratique établie, d'harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leurs quotes-parts prévues dans le barème de l'ONU, de proposer à la Conférence d'adopter le projet de barème pour 2014 et 2015 figurant à la colonne 3 dans l'annexe au document GB.317/PFA/5, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires au cas où une modification de la composition de l'Organisation surviendrait avant que la Conférence ne soit appelée à adopter le barème recommandé.*

¹ Document GB.313/PFA/3/1.

Annexe

Barème des contributions

Etats	OIT	ONU	OIT	Augmentation
	Barème pour 2013 Colonne 1 %	Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	(diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
1 Afghanistan	0,004	0,005	0,005	0,001
2 Afrique du Sud	0,385	0,372	0,372	(0,013)
3 Albanie	0,010	0,010	0,010	-
4 Algérie	0,128	0,137	0,137	0,009
5 Allemagne	8,021	7,141	7,145	(0,876)
6 Angola	0,010	0,010	0,010	-
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002	-
8 Arabie saoudite	0,830	0,864	0,865	0,035
9 Argentine	0,287	0,432	0,432	0,145
10 Arménie	0,005	0,007	0,007	0,002
11 Australie	1,934	2,074	2,075	0,141
12 Autriche	0,852	0,798	0,798	(0,054)
13 Azerbaïdjan	0,015	0,040	0,040	0,025
14 Bahamas	0,018	0,017	0,017	(0,001)
15 Bahreïn	0,039	0,039	0,039	-
16 Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17 Barbade	0,008	0,008	0,008	-
18 Bélarus	0,042	0,056	0,056	0,014
19 Belgique	1,076	0,998	0,999	(0,077)
20 Belize	0,001	0,001	0,001	-
21 Bénin	0,003	0,003	0,003	-
22 Bolivie, Etat plurinational de	0,007	0,009	0,009	0,002
23 Bosnie-Herzégovine	0,014	0,017	0,017	0,003
24 Botswana	0,018	0,017	0,017	(0,001)
25 Brésil	1,612	2,934	2,936	1,324
26 Brunéi Darussalam	0,028	0,026	0,026	(0,002)
27 Bulgarie	0,038	0,047	0,047	0,009
28 Burkina Faso	0,003	0,003	0,003	-
29 Burundi	0,001	0,001	0,001	-
30 Cambodge	0,003	0,004	0,004	0,001
31 Cameroun	0,011	0,012	0,012	0,001
32 Canada	3,208	2,984	2,986	(0,222)
33 Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	-
34 République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
35 Chili	0,236	0,334	0,334	0,098
36 Chine	3,190	5,148	5,151	1,961
37 Chypre	0,046	0,047	0,047	0,001
38 Colombie	0,144	0,259	0,259	0,115
39 Comores	0,001	0,001	0,001	-
40 Congo	0,003	0,005	0,005	0,002
41 Corée, République de	2,261	1,994	1,995	(0,266)
42 Costa Rica	0,034	0,038	0,038	0,004
43 Côte d'Ivoire	0,010	0,011	0,011	0,001
44 Croatie	0,097	0,126	0,126	0,029
45 Cuba	0,071	0,069	0,069	(0,002)
46 Danemark	0,736	0,675	0,675	(0,061)
47 Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
48 République dominicaine	0,042	0,045	0,045	0,003
49 Dominique	0,001	0,001	0,001	-
50 Egypte	0,094	0,134	0,134	0,040
51 El Salvador	0,019	0,016	0,016	(0,003)
52 Emirats arabes unis	0,391	0,595	0,595	0,204

Etats	OIT Barème pour 2013 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
53 Equateur	0,040	0,044	0,044	0,004
54 Erythrée	0,001	0,001	0,001	-
55 Espagne	3,178	2,973	2,975	(0,203)
56 Estonie	0,040	0,040	0,040	-
57 Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
58 Ethiopie	0,008	0,010	0,010	0,002
59 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,008	0,008	0,001
60 Fidji	0,004	0,003	0,003	(0,001)
61 Finlande	0,566	0,519	0,519	(0,047)
62 France	6,126	5,593	5,596	(0,530)
63 Gabon	0,014	0,020	0,020	0,006
64 Gambie	0,001	0,001	0,001	-
65 Géorgie	0,006	0,007	0,007	0,001
66 Ghana	0,006	0,014	0,014	0,008
67 Grèce	0,691	0,638	0,638	(0,053)
68 Grenade	0,001	0,001	0,001	-
69 Guatemala	0,028	0,027	0,027	(0,001)
70 Guinée	0,002	0,001	0,001	(0,001)
71 Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
72 Guinée équatoriale	0,008	0,010	0,010	0,002
73 Guyana	0,001	0,001	0,001	-
74 Haïti	0,003	0,003	0,003	-
75 Honduras	0,008	0,008	0,008	-
76 Hongrie	0,291	0,266	0,266	(0,025)
77 Iles Marshall	0,001	0,001	0,001	-
78 Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
79 Inde	0,534	0,666	0,666	0,132
80 Indonésie	0,238	0,346	0,346	0,108
81 Iran, République islamique d'	0,233	0,356	0,356	0,123
82 Iraq	0,020	0,068	0,068	0,048
83 Irlande	0,498	0,418	0,418	(0,080)
84 Islande	0,042	0,027	0,027	(0,015)
85 Israël	0,384	0,396	0,396	0,012
86 Italie	5,001	4,448	4,450	(0,551)
87 Jamaïque	0,014	0,011	0,011	(0,003)
88 Japon	12,535	10,833	10,839	(1,696)
89 Jordanie	0,014	0,022	0,022	0,008
90 Kazakhstan	0,076	0,121	0,121	0,045
91 Kenya	0,012	0,013	0,013	0,001
92 Kirghizistan	0,001	0,002	0,002	0,001
93 Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
94 Koweït	0,263	0,273	0,273	0,010
95 République démocratique populaire lao	0,001	0,002	0,002	0,001
96 Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
97 Lettonie	0,038	0,047	0,047	0,009
98 Liban	0,033	0,042	0,042	0,009
99 Libéria	0,001	0,001	0,001	-
100 Libye	0,129	0,142	0,142	0,013
101 Lituanie	0,065	0,073	0,073	0,008
102 Luxembourg	0,090	0,081	0,081	(0,009)
103 Madagascar	0,003	0,003	0,003	-
104 Malaisie	0,253	0,281	0,281	0,028
105 Malawi	0,001	0,002	0,002	0,001
106 Maldives, République des	0,001	0,001	0,001	-
107 Mali	0,003	0,004	0,004	0,001
108 Malte	0,017	0,016	0,016	(0,001)

Etats	OIT	ONU	OIT	Augmentation
	Barème pour 2013 Colonne 1 %	Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	(diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
109 Maroc	0,058	0,062	0,062	0,004
110 Maurice	0,011	0,013	0,013	0,002
111 Mauritanie	0,001	0,002	0,002	0,001
112 Mexique	2,357	1,842	1,843	(0,514)
113 Moldova, République de	0,002	0,003	0,003	0,001
114 Mongolie	0,002	0,003	0,003	0,001
115 Monténégro	0,004	0,005	0,005	0,001
116 Mozambique	0,003	0,003	0,003	-
117 Myanmar	0,006	0,010	0,010	0,004
118 Namibie	0,008	0,010	0,010	0,002
119 Népal	0,006	0,006	0,006	-
120 Nicaragua	0,003	0,003	0,003	-
121 Niger	0,002	0,002	0,002	-
122 Nigéria	0,078	0,090	0,090	0,012
123 Norvège	0,872	0,851	0,852	(0,020)
124 Nouvelle-Zélande	0,273	0,253	0,253	(0,020)
125 Oman	0,086	0,102	0,102	0,016
126 Ouganda	0,006	0,006	0,006	-
127 Ouzbékistan	0,010	0,015	0,015	0,005
128 Pakistan	0,082	0,085	0,085	0,003
129 Palaos	0,001	0,001	0,001	-
130 Panama	0,022	0,026	0,026	0,004
131 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,004	0,004	0,002
132 Paraguay	0,007	0,010	0,010	0,003
133 Pays-Bas	1,856	1,654	1,655	(0,201)
134 Pérou	0,090	0,117	0,117	0,027
135 Philippines	0,090	0,154	0,154	0,064
136 Pologne	0,828	0,921	0,922	0,094
137 Portugal	0,511	0,474	0,474	(0,037)
138 Qatar	0,135	0,209	0,209	0,074
139 République démocratique du Congo	0,003	0,003	0,003	-
140 Roumanie	0,177	0,226	0,226	0,049
141 Royaume-Uni	6,607	5,179	5,182	(1,425)
142 Russie, Fédération de	1,603	2,438	2,439	0,836
143 Rwanda	0,001	0,002	0,002	0,001
144 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
145 Sainte-Lucie	0,001	0,001	0,001	-
146 Saint-Marin	0,003	0,003	0,003	-
147 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
148 Samoa	0,001	0,001	0,001	-
149 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
150 Sénégal	0,006	0,006	0,006	-
151 Serbie	0,037	0,040	0,040	0,003
152 Seychelles	0,002	0,001	0,001	(0,001)
153 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
154 Singapour	0,335	0,384	0,384	0,049
155 Slovaquie	0,142	0,171	0,171	0,029
156 Slovénie	0,103	0,100	0,100	(0,003)
157 Somalie	0,001	0,001	0,001	-
158 Soudan	0,010	0,010	0,010	-
159 Soudan du Sud	-	0,004	0,004	0,004
160 Sri Lanka	0,019	0,025	0,025	0,006
161 Suède	1,065	0,960	0,961	(0,104)
162 Suisse	1,131	1,047	1,048	(0,083)
163 Suriname	0,003	0,004	0,004	0,001
164 Swaziland	0,003	0,003	0,003	-

Etats	OIT	ONU	OIT	Augmentation
	Barème pour 2013 Colonne 1 %	Barème pour 2013-2015 Colonne 2 %	Projet de barème pour 2014-15 Colonne 3 %	(diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
165 République arabe syrienne	0,025	0,036	0,036	0,011
166 Tadjikistan	0,002	0,003	0,003	0,001
167 Tanzanie, République-Unie de	0,008	0,009	0,009	0,001
168 Tchad	0,002	0,002	0,002	-
169 République tchèque	0,349	0,386	0,386	0,037
170 Thaïlande	0,209	0,239	0,239	0,030
171 Timor-Leste	0,001	0,002	0,002	0,001
172 Togo	0,001	0,001	0,001	-
173 Trinité-et-Tobago	0,044	0,044	0,044	-
174 Tunisie	0,030	0,036	0,036	0,006
175 Turkménistan	0,026	0,019	0,019	(0,007)
176 Turquie	0,617	1,328	1,329	0,712
177 Tuvalu	0,001	0,001	0,001	-
178 Ukraine	0,087	0,099	0,099	0,012
179 Uruguay	0,027	0,052	0,052	0,025
180 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
181 Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,314	0,627	0,627	0,313
182 Viet Nam	0,033	0,042	0,042	0,009
183 Yémen	0,010	0,010	0,010	-
184 Zambie	0,004	0,006	0,006	0,002
185 Zimbabwe	0,003	0,002	0,002	(0,001)
TOTAL	100,000	99,961	100,000	0,000

Annexe V

**Composition du Tribunal administratif de l'OIT
(GB.317/PFA/12)**



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/PFA/12

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment des questions de personnel

PFA

Date: 21 janvier 2013
Original: français

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

Composition du Tribunal

Objet du document

Le présent document contient des propositions concernant le renouvellement des mandats de deux juges du Tribunal administratif de l'OIT et la nomination éventuelle d'un juge (voir le projet de décision au paragraphe 5).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Proposition de soumission d'un projet de résolution à la Conférence pour le renouvellement du mandat de deux juges et la nomination éventuelle d'un juge.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Point appelant une décision, paragraphe 5.

Unité auteur: Bureau du Conseiller juridique (JUR).

Documents connexes: Aucun.

Introduction

1. Aux termes de l'article III de son Statut, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour une durée de trois ans par la Conférence de l'Organisation internationale du Travail. La composition du Tribunal, telle que confirmée par la Conférence, est actuellement la suivante:
 - M. Seydou Ba (Sénégal), Président: mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M. Claude Rouiller (Suisse): mandat venant à expiration en juillet 2013;
 - M. Giuseppe Barbagallo (Italie): mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M^{me} Dolores M. Hansen (Canada): mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M. Patrick Frydman (France): mandat venant à expiration en juillet 2013;
 - M. Michael Francis Moore (Australie): mandat venant à expiration en juillet 2015;
 - M. Hugh Anthony Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis): mandat venant à expiration en juillet 2015.

Eléments de la proposition

2. Les mandats de M. Rouiller et de M. Frydman arriveront à expiration en juillet 2013. Tous deux se sont déclarés disposés à accepter un nouveau mandat de trois ans. En outre, un poste est susceptible de devenir vacant après la présente session du Conseil.
3. Conformément à la pratique en vigueur, le Directeur général, en consultation avec le bureau du Conseil d'administration, examine les candidatures potentielles au poste de juge du Tribunal administratif sur la base de plusieurs critères: les candidats doivent avoir une expérience de magistrat dans une haute juridiction nationale ou un statut équivalent au niveau international, et être représentatifs de différents systèmes juridiques. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement du Tribunal qu'ils maîtrisent au moins l'une de ses deux langues de travail (qui sont l'anglais et le français) et aient au minimum une connaissance passive de la seconde. La composition du Tribunal doit être globalement équilibrée sur les plans linguistique et géographique. Le Directeur général recommande ensuite au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de sa Section du programme, du budget et de l'administration, les noms des personnes que la Conférence sera invitée à nommer aux postes à pourvoir.
4. En ce qui concerne le poste potentiellement vacant, le Bureau devra trouver, le cas échéant, un candidat remplissant les conditions requises. Dans le cas où une vacance serait confirmée avant la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, le Bureau souhaiterait que le Conseil d'administration autorise les membres du bureau, à titre exceptionnel, à soumettre directement, le cas échéant, à la Conférence le nom d'un candidat qualifié pour le poste.

Projet de décision

5. Le Conseil d'administration:

- a) propose à la Conférence de renouveler les mandats de M. Rouiller (Suisse) et de M. Patrick Frydman (France) pour une durée de trois ans;*
- b) délègue à son bureau, en cas de vacance de poste avant la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, et à titre exceptionnel, le pouvoir de proposer directement à la Conférence un autre candidat, après consultation du Directeur général d'ici à juin 2013;*
- c) décide donc de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption par la Conférence.*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de M. Rouiller (Suisse) et de M. Frydman (France) pour une durée de trois ans.